

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

Mme Emilie Fernandez, M. Damien Bonfanti, Maire

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard
Conseillères administratives
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2020

NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif**

- a) 250-21.04 Réaménagement des accès de l'EMS de la Vendée – **p. 408**
Entrée en matière Crédit d'investissement
Fr. 150'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

- | | | | |
|----|---|--|----------------------|
| b) | 251-21.04
Entrée en matière
Fr. 490'000.-- | Avenue Eugène-Lance (tronçon chemin du 1 ^{er} -Août à la rue du Bachet) – Mise en sens unique de la circulation et aménagement d'un contresens cyclable – Crédit d'investissement | <u>p. 410</u> |
| c) | 252-21.04
Entrée en matière
Fr. 2'650'000.-- | Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin – Route de Chancy 59 – Crédit d'investissement | <u>p. 410</u> |
| d) | 253-21.04
Entrée en matière | Règlement pour la constitution d'une réserve conjoncturelle | <u>p. 411</u> |
- 8) Motions – Résolutions
- | | | |
|----|--|----------------------|
| a) | Motion du groupe socialiste « Analyse des besoins d'hébergements d'urgence pour les sans-abris et pour les femmes en situation de grande précarité à Lancy » (M033-2021) | <u>p. 412</u> |
| b) | Motion du groupe MCG « Pour une meilleure sécurité pour nos cyclistes sur le chemin des Palettes » (M034-2021) | <u>p. 415</u> |
- 9) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 13 avril 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
- Pétition "Sauvons le parc des Evaux" **p. 418**
- 8) Motions – Résolutions
- | | | |
|----|---|----------------------|
| c) | Résolution du groupe des Verts « Pour la sauvegarde du parc des Evaux » (M033-2021) | <u>p. 421</u> |
| d) | Résolution des groupes PDCVL et PLR « Pour la venue de l'Académie du Servette aux Evaux » (M034-2021) | <u>p.421</u> |
- RAPPORTS DE COMMISSION**
- 10) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- | | | | |
|----|-------------------|---|----------------------|
| a) | M019-2020
Vote | Motion « Faire du télétravail une pratique régulière et généralisée au sein de l'administration de la Ville de Lancy » – Rapport de la Commission de l'administration, séances des 15 et 22 mars 2021 (Mme Véronique EQUEY) | <u>p. 432</u> |
|----|-------------------|---|----------------------|

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

- | | | | |
|----|---------------------------------------|---|----------------------|
| b) | DM024A-2021
Arrêté | Projet de délibération municipale relatif à la « Modification de l'article 6 et ajout d'un article 6bis du règlement du Conseil municipal (sortie annuelle du Conseil municipal) – Rapport de la Commission de l'administration, séance du 22 mars 2021 (Mme Véronique EQUÉY) | <u>p. 437</u> |
| c) | 248-21.03
Arrêté
Fr. 100'000.-- | Chemin des Tattes-Brûlées - Réaménagements – Crédit d'étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du 12 avril 2021 (Mme Nancy RUERAT) | <u>p. 440</u> |
| d) | 247-21.03
Arrêté
Fr. 350'000.-- | Création au Petit-Lancy d'une garderie dans un local au 88, rue des Bossons – Subvention d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 12 avril 2021 (Mme Nancy RUERAT) et de la Commission des finances, séance du 14 avril 2021 (Mme Emilie FERNANDEZ) | <u>p. 442</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 11) Commission de l'administration, séance du 22 mars 2021, rapporteur Mme Véronique EQUÉY
- Point de situation sur les chantiers à venir au niveau de l'administration **p. 444**
- 12) Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont, séance du 24 mars 2021, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 445**
 b) Projets futurs **p. 445**
 c) Divers
- 13) Commission des travaux, séance du 12 avril 2021, rapporteur Mme Nancy RUERAT
- Présentation du nouveau concept cantonal « Eau en ville » **p. 446**

POINTS FINAUX

- 14) Propositions individuelles et questions **p. 447**
- 15) Prestation de serment de M. Smult KOUAME (Les Verts), en remplacement de M. Damien LE GOFF, démissionnaire **p. 448**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Dérobert : Mesdames les Conseillères administratives, chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, chers chefs de service et employés de la commune, cher Public, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal ordinaire du 29 avril 2021.

En préambule, je souhaite excuser M. le Maire qui a des soucis familiaux et qui ne pourra pas nous rejoindre, ainsi que Mme Emilie Fernandez.

A ce titre, j'aimerais relire l'article 28 de notre règlement du Conseil municipal : « *Les conseillers municipaux sont tenus d'assister aux séances du Conseil municipal ainsi qu'aux séances de commission dont ils sont membres. En cas d'empêchement, ils doivent prendre contact avec le président ou, à défaut, avec le Conseil administratif ou le secrétaire de la Mairie, de façon à se faire excuser par le Président. Ils doivent informer la présidence d'une absence de longue durée* ». Je pense que le message est passé au chef de groupe concerné qui le fera passer à ses conseillers municipaux.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Dérobert : y a-t-il des objections ?

Mme Captyn : nous avons une proposition de modification de l'ordre du jour. Nous vous proposons de lier différents points, c'est-à-dire la résolution qui se trouve sur nos bureaux pour la sauvegarde du parc des Evaux, en ajout de l'ordre du jour, en point 8c) ; éventuellement d'y lier la résolution que nous avons reçue de la part du PDCVL et du PLR. Comme cela on traite du même thème en même temps et si possible d'y lier aussi le point 13), qui est la pétition que nous avons traitée en Commission du développement durable le 13 avril. Il me semblerait assez logique de traiter la résolution qui est sur nos tables, ensuite celle du PDCVL et PLR et enfin le point 13).

M. Dérobert : en effet, on pourrait faire le point 13), le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable qui concerne la pétition, mais en période de Covid ces rapports ne sont pas lus en séance, ils sont joints au procès-verbal directement. Je ne sais pas si Mme Beun est apte à nous faire son rapport ce soir.

Mme Beun : oui, je suis tout à fait apte à faire le rapport, c'est vous qui décidez si vous voulez que je le lise ou pas.

M. Dérobert : je vous remercie. Y a-t-il des objections à cette proposition ? Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : nous avons reçu une lettre de l'association Pic-Vert qui nous rappelle les devoirs que nous avons avec le Plan directeur cantonal et qui se met à notre disposition si nous avons besoin d'eux. Nous l'avons déjà reçue.

La deuxième lettre que nous avons reçue concerne Chapelle-Gui et le plan localisé de quartier, qui souhaite qu'un dialogue soit entrepris avec eux notamment et avec les habitants. Le Bureau a décidé de transmettre ce courrier au Conseil administratif pour qu'il réponde.

Nous avons reçu une lettre de M. Le Goff dont je prierai notre Secrétaire de nous en faire lecture.

M. Couto :

Lettre de M. Damien Le Goff du 25 mars 2021

Concerne : démission du Conseil municipal de la Ville de Lancy

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma décision de démissionner du Conseil municipal de la Ville de Lancy. Je renonce officiellement à mon siège à partir du 30 avril de cette année, en raison d'un déménagement.

En effet, comme certains membres de ce conseil le savaient déjà, je suis actuellement au bénéfice d'un bail à durée déterminée et j'ai eu la chance de trouver un appartement convenable en Ville de Genève, ce qui n'est pas chose aisée dans notre canton.

En vous remerciant par avance de faire suivre ce courrier à qui de droit, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Damien Le Goff

M. Dérobert : merci. Nous aurons l'occasion d'y revenir en fin de séance.

Nous avons aussi reçu une lettre des Sauveteurs auxiliaires de Lancy qui parlent d'une somme forfaitaire qui leur ai demandée, qui demandent une subvention équivalente à la somme qui leur est demandée pour leurs locaux. La Conseillère administrative leur a répondu, par rapport à la somme, une clé de répartition est présentée relative aux surfaces occupées par les différentes entités de la Maison de la sécurité et d'autre part, la moyenne des différents coûts pris en compte pour les trois ans, et qui les rassurait en disant qu'elle serait disposée à envisager

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

une entrée en matière sur une subvention pour 2022 à hauteur du montant des coûts énergétiques et de nettoyage.

Cela fait suite à la décision du Conseil administratif de mettre en relation le coût et les subventions que nous leur accordons, y compris le non monétaire et les locaux. Je crois que le Conseil administratif est en charge de tout cela.

Nous avons aussi reçu le journal de l'association Pic-Vert, mais je crois que l'ensemble des Conseillers municipaux l'ont reçu, si ce n'est pas le cas il est à disposition au secrétariat.

Nous avons reçu le rapport d'activité de la maison de quartier Sous l'Etoile qui est aussi disponible au secrétariat.

Enfin, nous avons reçu le compte rendu des activités du pouvoir judiciaire qui est aussi à disposition au secrétariat de la Mairie.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : j'ai trois communications, deux concernent le sport et une concerne le soutien à nos restaurateurs.

Concernant le sport, je vous informe que la piscine de Marignac va ouvrir dès le 1^{er} mai jusqu'au 19 septembre sous horaire estival. On est très content car cela nous permet aussi, puisque l'ensemble des bassins sera ouvert, d'agrandir la jauge et nous offrons donc l'accès à 600 personnes par créneau horaire. Il y aura deux créneaux horaires par jour, de 9h30 à 14h00 et 15h00 à 20h00. Deux créneaux ont été créés spécialement pour les nageurs qui souhaiteraient pratiquer leur sport très tôt le matin, le mardi et le jeudi, de 7h30 à 9h00. On a mis des règles très strictes en lien avec le Covid. On espère que tout le monde jouera le jeu. En tout cas une quantité importante d'abonnements a été vendue ces deux premiers jours d'ouverture du guichet et on est vraiment très content de pouvoir offrir cela à nos communiens. Il faut aussi savoir qu'en termes de tarif, on est une des piscines les meilleurs marchés du canton de Genève avec des prix qui sont extrêmement intéressants aussi bien sur le plan de l'entrée unique que les cartes à 10 entrées ou l'abonnement saisonnier.

Deuxième information au niveau du sport : vous avez reçu sur vos tables une publicité concernant Urban training que nous renouvelons cette année. Je vous encourage toutes et tous à tester cette prestation que l'on offre, c'est une prestation gratuite pour nos communiens. Il s'agit d'une heure de sport par semaine, le jeudi. C'est l'occasion aussi de découvrir la commune puisque l'on part soit au Grand-, soit au Petit-Lancy, c'est une heure de pratique tranquille de sport, découvrir la région, découvrir certains sites, travailler sur l'espace public, utiliser les infrastructures. Donc, si vous avez une fois l'occasion ou si vous avez l'envie de découvrir cette prestation, c'est gratuit, il suffit de vous inscrire sur un créneau et de vous présenter à 18h30 pour faire votre heure de pratique sportive.

Dernière information : sachez que le Conseil administratif a pris la décision, au regard des décisions prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat de garder fermés les restaurants à l'intérieur et de n'ouvrir que les terrasses à partir du 20 avril. Nous avons décidé de maintenir la gratuité pour le mois d'avril, parce que les conditions d'ouverture ne permettaient pas à la majorité des restaurateurs d'ouvrir dans des conditions correctes qui leur permettent

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

réellement de compenser et de faire un chiffre d'affaires suffisant. Cette information devrait leur être communiquée tout soudain et on verra en fonction de l'évolution des décisions du Conseil fédéral la suite que l'on va donner, mais en tout cas on a un regard très bienveillant par rapport à la possibilité de nos restaurateurs d'offrir leur prestation. Le Conseil administratif décidera prochainement d'une éventuelle poursuite de la gratuité pour le mois de mai, mais on a un regard bienveillant pour les accompagner jusqu'à une réouverture complète et optimale de leur restaurant.

Mme Moyard : je reviendrai brièvement sur l'échange de courriers que vous avez eu, dont M. le Président vous a fait un résumé, de la part des Sauveteurs auxiliaires et j'ai souhaité que la réponse que je leur ai faite vous soit transmise de manière que vous ayez une information complète sur le dossier et vous dire - je l'avais abordé en début de législature en commission – que je parachève un travail qui avait été plus qu'entamé par M. Lorenzini lors de son mandat qui était de faire un recensement vraiment complet de la situation au niveau des frais quand on met à disposition des locaux à différentes entités, des frais de chauffage, des frais d'électricité, de nettoyage, etc. Il y avait un joli mélange et des pratiques relativement différentes et l'idée du Conseil administratif était de normaliser tout cela, mais sans que cela pose réellement de difficultés aux différentes entités subventionnées parce que si les charges supplémentaires qui leur incombait étaient trop importantes, nous étions enclins, et ce travail est en cours, à ajuster les subventions. L'idée est de remettre les choses d'équerre et que l'on soit parfaitement au clair. Cela a suscité chez certaines associations – mais un tout petit nombre – quelques questionnements ou plaintes, quand bien même j'avais fait un premier courrier explicatif. Je suis évidemment à disposition de vous toutes et tous et plus particulièrement des commissaires aux travaux ou éventuellement à l'administration pour vous expliquer cela plus en détail si nécessaire.

Je vous transmets, de plus, la communication qu'aurait souhaité vous faire notre Maire : l'événement La Nuit est belle aura lieu le vendredi 21 mai. De nombreuses communes vont participer à cet événement qui a pour objectif de nous sensibiliser à la pollution lumineuse et cette édition mettra à l'honneur la biodiversité.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DES COMPTES 2020

Mme Gachet : j'ai le plaisir de vous faire une présentation des comptes, sachant que cet objet sera traité en commission où nous aurons l'occasion, avec Mme Aymon et M. Santangelo, d'aller de manière beaucoup plus approfondie dans l'examen des comptes.

Cette année particulière que nous avons vécue en raison de la pandémie du Covid-19 a bouleversé nos vies quotidiennes. Sans occulter toutes les mesures communales et tous les engagements pris et salués pour y faire face, tant aux niveaux politique, humain, sanitaire, sécuritaire et économique, et par toute l'administration communale, cette présentation du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Le résultat annuel des comptes a pour objectif de vous rendre compte des éléments financiers prépondérants qui la composent.

Le 25 juin 2020, votre Conseil a accepté un crédit complémentaire de Fr. 320'000.-- pour la distribution de bons de solidarité, dans le cadre d'une campagne de soutien en faveur de l'économie locale. Les bons redistribués auprès des commerces partenaires s'élèvent au final à Fr. 93'030.--, le bilan est positif.

Une analyse des effets financiers COVID-19 sera jointe au rapport des comptes. Elle relève les faits marquants, identifiables et importants, quantifiables et qualifiables. Composé principalement de pertes de revenus et de charges non concrétisées, le résultat global nous démontre qu'entre les "plus" et les "moins", les effets financiers directs et indirects de la crise se compensent globalement.

GENERALITES

Les comptes bouclés au 31 décembre 2020 présentent un bénéfice de Fr. 16'412'655.58.

Partant d'un budget à l'équilibre, l'ampleur de ce résultat se matérialise par deux principaux éléments :

- Fiscalité : correctifs d'années antérieures (PP et PM) pour plus de 13 millions de francs
- Comptabilisation d'un gain comptable sur vente de bien du PF : 3.5 millions (vote en 2017 - objet qu'il n'est pas possible de budgéter sur l'exercice 2020).

Les effets de l'introduction de RFFA se font maintenant durement ressentir, puisque qu'on constate une diminution de 44% entre la production estimée de l'impôt des personnes morales 2020 et celle de 2019, en remplaçant les correctifs.

Quant à l'impôt des personnes physiques, il ne présente pas de fluctuations importantes, malgré l'augmentation de la population, et donc du nombre de contribuables. Une légère diminution de 4% peut être expliquée par la diminution de 5 points de notre part privilégiée, soit pour la part qui revient à la commune de domicile, dans le cadre des mécanismes péréquatifs.

Notons également que l'administration fiscale n'est pas en mesure actuellement de déterminer la pondération des effets de la crise économique sur les estimations de la production estimée 2020 des impôts PP et PM, en raison notamment du système postnumerando, et dans l'attente des retours de déclarations. Elle se base sur la production 2019 (notifiée à 82.5% pour les personnes physiques et à 32.1% pour les personnes morales), les mouvements de contribuables si les informations sont disponibles, et applique enfin des hypothèses de croissance pour 2020.

Les charges de biens et services, et autres charges d'exploitation, soit la nature 31, hors dépréciations sur créances, sont en général un indicateur prépondérant sur l'évaluation de la maîtrise des charges. Présentant un écart favorable de Fr. 2.3 millions par rapport au budget, à mettre en regard de la crise, les analyses des non dépensés et autres écarts seront bien naturellement expliqués, rubrique par rubrique, dans le rapport financier.

Quant au résultat net des biens-fonds du patrimoine financier, il se monte, hors gain comptable et provision pour grands travaux, à Fr. 7.63 millions, contre un résultat budgété de Fr. 7.73 millions, en adéquation avec le budget.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Enfin, l'endettement a diminué de Fr. 11 millions, passant de Fr. 146 millions à Fr. 135 millions au 31 décembre 2020. Le ralentissement des financements des investissements en 2020 en raison de la crise, couplé à l'utilisation d'un disponible sur le solde de la perception de la fiscalité à fin 2019, a permis, dans le cadre de la gestion de la trésorerie, de réduire substantiellement le niveau de la dette, sans devoir faire appel, par exemple, au refinancement d'un emprunt de Fr. 10 millions arrivé à échéance.

La présentation du compte de résultat 2020 se décompose ainsi :

Les revenus d'exploitation s'élèvent à Fr. 117.05 millions, contre Fr. 105.21 millions au budget 2020, soit un écart positif de Fr. 11.84 millions.

Les charges d'exploitation atteignent Fr. 117.64 millions, contre Fr. 121.17 millions au budget, soit - Fr. 3.53 millions.

Les revenus financiers, composés principalement des produits des biens-fonds du patrimoine administratif et financier, se montent à Fr. 26.39 millions, contre 23.74 millions prévus au budget.

Les charges financières, essentiellement constituées des charges de gestion de nos biens du patrimoine financier et des intérêts passifs des emprunts, s'élèvent quant à elles à Fr. 8.14 millions, contre Fr. 7.76 millions au budget.

Les charges extraordinaires, liées aux amortissements complémentaires, s'élèvent à Fr. 1.25 million.

Le résultat total et positif s'élève à Fr. 16.41 millions.

Le niveau du résultat, par rapport au budget, est décomposé et synthétisé comme suit :

En millions de francs

Résultat net du budget 2020	0.02
Revenus fiscaux, fonds de péréquation PM et TPC	12.99
Disponible sur les charges de biens et services	2.31
Disponible sur les charges de personnel	1.09
Autres écarts, net	-1.02
Ecart net sur le résultat d'exploitation	15.37
Gain comptable sur vente de bien du PF	3.54
Provision sur grands travaux énergétiques (biens-fonds du PF)	-0.56
Manque à gagner sur les produits des biens-fonds du PF	-0.49
Autres écarts, net	-0.22
Ecart net sur le résultat financier	2.27
Amortissements complémentaires	-1.25
Ecart net sur le résultat extraordinaire	-1.25

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021**Compte de résultat total 2020****16.41**

Examinons maintenant plus en détail les comptes 2020 avec les différentes rubriques qui les composent :

1. COMPTES DE RESULTAT (FONCTIONNEMENT)**1.1. LES REVENUS D'EXPLOITATION**

Les revenus fiscaux s'élèvent à Fr. 109.25 millions et se composent des productions estimées de l'impôt direct des personnes physiques et des personnes morales, du montant en notre faveur qui découle du fonds de péréquation des personnes morales, ainsi que de la taxe professionnelle communale. S'y ajoute également l'impôt sur les chiens. Le budget prévoyait la somme totale de Fr. 96.25 millions.

Les revenus encaissés sur la rubrique "taxes" se montent à Fr. 4.34 millions contre un budget de Fr. 5.17 millions. Cela regroupe les émoluments administratifs, les taxes d'utilisation et de prestations de service, les produits de ventes diverses dont les repas des restaurants scolaires et les cartes journalières des CFF, ainsi que le produit des amendes et divers remboursements, comme les indemnités journalières des assurances ou les remboursements de sinistres et d'aides sociales. Certaines rubriques ont été largement impactées par la crise.

La nature 43 intègre des revenus divers, qui s'élève à Fr. 40'600.- en 2020.

La nature 46, intitulée "revenus de transfert", englobe tous les produits liés aux quotes-parts, dédommagements ou subventions en faveur de la commune, qui proviennent de la Confédération, du Canton et des autres communes. Sur un total de Fr. 3.73 millions prévu au budget, la rubrique n'a généré que Fr. 3.42 millions en 2020, soit un manque à gagner de Fr. 304'000.-, essentiellement dû au budget 2020 surévalué de la DGeau pour les loyers à verser par le fonds intercommunal d'assainissement (en rapport au nombre de dossiers à traiter/traités), ainsi que par le versement du fonds de développement pour l'accueil préscolaire moins important qu'estimé.

1.2. LES REVENUS FINANCIERS

Ils s'élèvent à Fr. 26.39 millions. Les biens-fonds du patrimoine administratif ont généré Fr. 8.34 millions de revenus, alors que ceux du patrimoine financier (immeubles, villas et autres bâtiments) se montent à Fr. 14.06 millions. L'exercice a également bénéficié d'un gain comptable sur la vente d'un bien du patrimoine financier de Fr. 3.54 millions.

Le solde est réparti entre les produits des biens-fonds sous-loués, des dividendes sur les actions BCGe et les intérêts sur le capital de dotation des SIG.

1.3. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de personnel (nature 30) totalisent Fr. 29.37 millions, contre un budget de Fr. 30.46 millions, soit un écart favorable de 3.8%.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Les charges de la nature "biens, services et autres charges d'exploitation" intègrent les comptes relatifs aux dépréciations de créances et autres ajustements de provisions fiscales. Ils sont isolés, de manière à refléter le niveau des charges que la commune peut maîtriser.

La nature 31, sans les dépréciations sur créances, totalise la somme de Fr. 24.56 millions, contre Fr. 26.87 millions prévus au budget, ce qui représente un non-dépensé de Fr. 2.31 millions.

Quant à la rubrique "dépréciations sur créances", elle présente un dépassement de Fr. 563'000.- principalement dû à :

1) une augmentation nette des provisions pour pertes sur reliquats, Fr. 477'600.--, conséquence des variations de reliquats PP et PM entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020; à noter que cette fluctuation ne peut pas être budgétée.

2) contre une fluctuation budgétée de Fr. -8'400.--, la provision sur le risque d'impôt estimé des personnes physiques a augmenté de Fr. 103'600.-- pour la porter à Fr. 2.21 millions.

3) les pertes sur créances effectives et les dépréciations sur créances (fiscales et diverses) sont par contre inférieures au budget de Fr. 26'600.--.

Les amortissements du patrimoine administratif, nature 33, totalisent la somme de Fr. 15.43 millions, et présente une diminution de Fr. 535'000.--, ou -3.4% par rapport au budget.

Les charges de transfert, nature 36, présentent un léger disponible de Fr. -159'400.-- ou - 0.3%. Sur un budget total de Fr. 50.02 millions, les comptes se soldent par des charges de Fr. 49.86 millions. On enregistre sur cette rubrique :

1. la compensation financière aux communes frontalières, Fr. 5.56 millions, contre un budget de Fr. 4.89 millions;
2. les dédommagements au Canton, comme les frais de perception des impôts (+ Fr. 352'000.--), ainsi que les frais engendrés pour le contrôle du stationnement;
3. les dédommagements aux communes, soit pour les groupements intercommunaux, le SIS et la Fondation des Evaux : Fr. 8.84 millions, contre un budget de Fr. 9.06 millions ;
4. les charges portées au titre de la péréquation financière intercommunale, ainsi qu'au fonds de régulation, selon la LRT ;
5. les subventions en faveur des collectivités et des tiers : les comptes sont bouclés avec un disponible de Fr. 916'000.--, sur un budget de Fr. 29.73 millions ;
6. les charges d'amortissements sur les subventions d'investissement.

1.4. LES CHARGES FINANCIERES

Budgétées pour Fr. 7.76 millions, les charges 2020 présentent un total de Fr. 8.14 millions, d'où un dépassement de Fr. 375'100.-- :

- Les charges d'intérêts s'élèvent à Fr. 858'300.--, contre un budget de Fr. 941'900.--, en baisse du fait de la diminution de la dette.
- La baisse du cours de l'action BCG entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 a entraîné une perte de valeur de Fr. 294'600.-- sur notre portefeuille d'actions nominatives aliénables.
- Les charges de gestion et d'entretien des biens-fonds "immeubles et villas du patrimoine financier", considérées comme des charges de nos "placements financiers", sont regroupées sur cette nature comptable. Elles présentent un écart défavorable de Fr. 163'600.--, composé

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

à la fois d'un disponible sur les charges courantes (Fr. - 396'400.--) et par la constitution d'une provision pour grands travaux de rénovation énergétique sur les immeubles locatifs (Fr. 560'000.--).

1.5. LES CHARGES EXTRAORDINAIRES

Elles sont constituées des amortissements complémentaires, selon l'approbation du Conseil municipal du 26 novembre 2020.

2. DETTE COMMUNALE

La dette communale a baissé pour la 3^{ème} année consécutive. Elle passe de Fr. 146 millions au 31 décembre 2019 à Fr. 135 millions au 31 décembre 2020, soit une diminution de Fr. 11 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- remboursements de deux emprunts à long terme, arrivés à échéance, pour Fr. 15 millions
- amortissement d'un emprunt, pour Fr. 1 million
- nouvel emprunt à long terme de Fr. 5 millions.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 0.58 % au 31 décembre 2020, contre également 0.58% une année auparavant.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2020, le Conseil municipal a voté 27 crédits d'investissements, pour la somme de :

au patrimoine administratif Fr. 17.19 millions (dépenses brutes, sans les études déjà votées)

au patrimoine financier Fr. 12.14 millions nets (sans les études déjà votées)

soit un total de Fr. 29.33 millions

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, il convient de relever les objets financièrement les plus importants :

Le crédit d'étude et d'investissement destiné à la transformation du gazon du terrain A du stade des Fraisiers, de l'état naturel à l'état synthétique	Fr. 2.90 millions
PLQ Bac-Maisonnettes, les crédits d'investissement liés au patrimoine administratif : nouvelle entrée du parking Louis-Bertrand et extension du parc, agrandissement de l'éco-point, mobilier pour une nouvelle crèche de 56 places, et équipements supplémentaires à l'EVE du Plateau	Fr. 2.34 millions
L'étude pour la construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge	Fr. 2.12 millions

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Le crédit pour procéder à l'assainissement des vitrages de l'école des Morgines	Fr. 1.69 million
L'approbation du versement de la contribution 2021 en faveur du FIDU	Fr. 1.37 million
Un transfert au PA de la parcelle qui abrite désormais l'Espace-Gaimont	Fr. 0.95 million
Secteur de Gilly, un crédit pour l'assainissement et la mise en séparatifs des collecteurs privés	Fr. 0.89 million
L'étude pour l'agrandissement de l'école du Bachet et du restaurant scolaire	Fr. 0.77 million

Au patrimoine financier, le Conseil municipal a voté le crédit d'investissement pour la construction de l'immeuble "C" du PLQ Bac-Maisonnettes, pour Fr. 12.89 millions, ainsi que le transfert au PA de la parcelle qui abrite l'Espace-Gaimont (Fr. - 0.95 million).

Les dépenses effectives

Les dépenses brutes effectives du patrimoine administratif s'élèvent en 2020 à Fr. 31.61 millions, alors que la planification prévoyait un montant de Fr. 57.75 millions. Le volume des dépenses qui ne s'est pas concrétisé est donc de Fr. 26.14 millions, ou 45%. L'année a été marquée par le ralentissement des chantiers, à cause de la crise Covid-19 et des mesures sanitaires.

Après élimination d'un transfert PF-PA, les dépenses du patrimoine administratif se montent à Fr. 30.66 millions. En considérant les dépenses brutes du patrimoine financier de Fr. 0.40 million, le montant dépensé est de Fr. 31.06 millions.

Il a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr. 16.84 millions
Subventions et recettes	<u>Fr. 12.23 millions</u>
Financement avant résultat	Fr. 29.07 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 1.99 million, compensée par le résultat 2020. Au final, la dette diminue de Fr. 11 millions, en tenant compte des autres positions bilancielles.

4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de plus de 16 millions au regard d'un résultat escompté de Fr. 24'300.--.

Ce résultat s'explique essentiellement par des correctifs d'impôts antérieurs, ainsi que par la réalisation d'une vente d'un bien au patrimoine financier. Le résultat obtenu ne provient finalement que de recettes issues d'années antérieures et elles ne sauraient présager d'une tendance appelée à durer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Il faut cependant relever que si les impacts liés à la crise sanitaire n'ont pas eu de conséquences majeures sur 2020, il faudra rester très prudent quant à ceux-ci en 2021 et les années suivantes. En effet, l'impact économique de la pandémie va probablement se faire ressentir cette année déjà et peser sur les recettes fiscales, tandis que son coût social va augmenter.

Nous constatons une baisse d'environ 4 % des recettes fiscales sur les personnes physiques et cela nous inquiète beaucoup car l'impact sera probablement accentué cette année.

Compte tenu du résultat obtenu, le Conseil administratif propose la création, au sein du compte de capital propre, d'une réserve conjoncturelle afin d'affecter dans celle-ci l'excédent du compte de résultat. En effet, au vu du contexte actuel très incertain en raison de la crise économique et sociale liée au contexte sanitaire, vu les développements urbanistiques et démographiques très importants de Lancy qui vont inévitablement peser sur les charges communales et vu les pertes financières attendues en lien avec l'introduction de la RFFA, nous allons proposer d'affecter 16 millions à cette réserve.

Au niveau des investissements, on remarquera que votre Conseil municipal a voté en 2020 un peu moins de 30 millions de crédits d'investissements à réaliser ces prochaines années au patrimoine financier et administratif. Une insuffisance de financement de 1.99 million a pu être compensée par le résultat 2020 et au final nous avons réduit notre dette de 11 millions de francs. Il est à relever que le coût de notre dette est toujours aussi faible avec un taux moyen de 0.58 % et que grâce à des emprunts à long terme, ce taux pourra être maîtrisé.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements ou d'infrastructures publiques, de maintenir les prestations sociales et d'équilibrer notre budget.

En 2020, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir, nous l'espérons sereinement, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont incertains.

La stratégie qui figure au plan quadriennal devra être poursuivie, mais adaptée pour tenir compte au mieux des effets de l'inévitable baisse de nos rentrées fiscales tout en ne péjorant pas la situation de nos habitants. Le niveau plutôt bas de notre dette nous laissera l'opportunité de poursuivre les objectifs du Conseil administratif à savoir :

- Mettre en place la municipalisation de la Petite enfance ;
- Continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- Compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population et notamment les efforts en matière de places d'accueil pour la petite enfance ;
- Investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- Adapter les effectifs de notre administration pour répondre aux enjeux de ces prochaines années.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Dans ces conditions, le Conseil administratif s'engage à travailler afin de maintenir tant que faire se peut l'équilibre des finances publiques de notre commune.

Je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du service financier pour leur excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine AYMON, et son collaborateur direct M. Domenico SANTANGELO, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF****a) Réaménagement des accès de l'EMS de la Vendée – Crédit d'investissement
(Fr. 150'000.--) (250-21.04)**

=====

Mme Moyard : brièvement vous dire qu'il s'agit d'un crédit d'investissement permettant d'effectuer des travaux dans le périmètre de l'EMS de la Vendée, qui est un des deux EMS de notre commune, car les aménagements extérieurs se sont passablement dégradés. Il y a eu des assez longues discussions avec les représentants des EMS et de la FCLPA, afin de présenter un projet qui soit à la fois conforme aux besoins des résidents, mais également au public, parce qu'il y a une partie de ce périmètre qui a une vocation publique, qui est utilisée par tout un chacun. Il a aussi été question de répartir les coûts dans ce réaménagement, donc une partie non négligeable sera prise en charge par la FCLPA. On a beaucoup travaillé sur les revêtements, les plantations, l'amélioration de l'éclairage, ainsi qu'un nouveau cheminement qui sera créé au bas de la parcelle, qui permettra une liaison entre le chemin des Vignes et la rampe de Pont-Rouge. C'est ainsi que nous vous proposons d'accueillir favorablement ce crédit d'investissement pour un montant de Fr. 150'000.--, et de le renvoyer en Commission de l'environnement.

M. Dérobert : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : la proposition du Conseil administratif est de renvoyer à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Vogel : le groupe des Verts pense que le réaménagement des accès de l'EMS est parfaitement souhaitable, il répond aux engagements de la commune, assurera la sécurité des résidents de la Vendée et permettra un cheminement aménagé entre la place des Ormeaux et le quartier de Pont-Rouge avec le nouveau sentier. Nous vous proposons de voter ce crédit sur le siège.

M. Couto : le groupe MCG souhaite plutôt renvoyer cet objet en Commission du développement durable comme cela a été proposé ; mais ne serait-il pas aussi convenable de le renvoyer également à la Commission des travaux ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Mme Moyard : bien entendu libre à vous de choisir de le voter sur le siège ou non. L'avantage aurait été de pouvoir vous présenter en commission plus précisément ce qui est prévu, ce n'est pas tout à fait simple sans être quelque chose d'absolument monstrueux. Honnêtement si tous les jours vous souhaitiez voter sur le siège les crédits d'investissement qu'on vous proposait, nous serions peut-être ravis mais je ne sais pas si vous auriez toutes les réponses à vos questions.

Quant à la question de M. Couto, qui m'avait déjà été relayée, effectivement ce sont des travaux dans des espaces verts, alors c'est ou bien aux Travaux, ou bien aux Espaces verts et étant donné que le service rapporteur est le SEDD, c'est pourquoi il a été proposé de le renvoyer à la Commission de l'environnement. Bien entendu vous pouvez également, ou bien aussi, ou bien à la place, le renvoyer à la Commission des travaux. On est un peu à cheval sur les prérogatives des différentes commissions.

M. Aeschbacher : il serait bien une fois que le Bureau décide au Bureau à quelle commission il souhaite envoyer les projets, parce qu'il me semble que M. Couto est membre du Bureau, donc le Bureau pourrait faire la proposition de renvoyer soit au Développement durable, soit aux Travaux, mais qu'on n'ait pas chaque fois ce débat, si c'est Développement durable et Travaux, ou Travaux, cela devient fatigant.

Personnellement, nous ne voterons pas sur le siège et nous accepterons le renvoi à la Commission du développement durable pour traitement.

M. Dérobert : je vous remercie M. Aeschbacher. Le Bureau avait pris la décision d'envoyer cela à la Commission de l'environnement, mais libre à chacun de pouvoir changer d'avis.

M. Jotterand : en effet, le Bureau avait fait ce choix et pour information j'avais même posé la question pourquoi l'Environnement et le développement durable et non les Travaux, on m'avait répondu, cela m'avait convaincu, mais apparemment pas tout le monde.

M. Dérobert : on avait aussi décidé d'essayer de faire le moins de commissions mixtes possibles parce qu'il est toujours plus compliqué de travailler à plusieurs commissions. J'espère qu'à l'avenir nous respecterons ce souhait. Nous allons d'abord voter le renvoi en commission ou la discussion immédiate.

Celles et ceux qui souhaitent une discussion immédiate : 8 personnes

Celles et ceux qui sont pour le renvoi en commission : 27 personnes, 0 abstention.

Le renvoi en commission est accepté par 27 oui, 8 non, 0 abstention.

M. Dérobert : maintenez-vous votre proposition de renvoyer à la Commission des travaux ?

M. Couto : non, on peut le renvoyer à la Commission du développement durable.

M. Dérobert : très bien, ce sujet sera renvoyé à la Commission de l'environnement et du développement durable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021**b) Avenue Eugène-Lance (tronçon chemin du 1^{er}-Août à la rue du Bachet) – Mise en sens unique de la circulation et aménagement d'un contresens cyclable – Crédit d'investissement (Fr. 490'000.--) (251-21.04)**
=====

Mme Moyard : dans la suite de l'exposé des motifs qui vous avait été récemment présenté concernant la rue du Bachet, nous continuons le travail sur la requalification de l'avenue Eugène-Lance, sur quelque chose de plus ambitieux mais néanmoins de provisoire, quand bien même c'est un provisoire envisagé à 8-10 ans, qui travaille sur le secteur Nord de l'avenue Eugène-Lance pour pacifier cette zone comme cela avait été présenté en commission lors de la précédente législature ; pacifier notamment le trafic individuel motorisé et extrêmement dense, en particulier le matin, puisque des gens utilisent régulièrement ce tronçon à la place de prendre les Communes-Réunies. Donc, l'idée est de passer en sens unique du Nord au Sud et de ne plus autoriser la remontée vers le Nord, en gardant un contre-sens cyclable, en installant un nouvel éco-point, en faisant un dispositif de dépose-minute pour un certain nombre de voitures qui viennent étrangement déposer des enfants en voiture devant l'ILL et pacifier tout cela. Il y a eu une étude et tout un travail qui pourra vous être présenté, si vous le souhaitez, dans la Commission que vous souhaiterez, M. le Président. Néanmoins notre humble proposition est celle des Travaux ainsi que des Finances, étant donné qu'une intention budgétaire avait été inscrite dans le budget, mais que finalement le projet est un peu plus ambitieux que prévu parce que le temps d'utilisation de ces infrastructures provisoires est plus long que prévu. Donc nous avons fait quelque chose d'un peu plus qualitatif et donc un peu plus cher, d'où le passage en Commission des finances également.

M. Dérobert : pour préciser la position du Bureau, elle a été la même, c'est-à-dire renvoi en Commission des travaux et en Commission des finances.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

c) Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin – Route de Chancy 59 – Crédit d'investissement (Fr. 2'650'000.--) (252-21.04)
=====

Mme Moyard : comme son nom l'indique, il s'agit d'un projet de déménagement dans un bâtiment juste à côté de la crèche Clair-Matin, qui appartient au même propriétaire qui fait une réallocation des différentes utilités de son groupe de bâtiments. C'est vraiment la construction après de longues négociations d'un résultat win-win, étant donné que le propriétaire nous met à l'arrière par rapport à la route de Chancy et que de notre point de vue d'utilisateur pour la crèche, pour les enfants, nous gagnons des bien plus beaux locaux avec un réaménagement bien plus intelligent et de grande qualité à l'intérieur, un peu plus de place, ainsi qu'un jardin de bien meilleure qualité et bien plus grand, le tout de manière parfaitement rentable, étant donné que j'ai pu négocier de manière très serrée une baisse de loyer sur une durée de bail extrêmement importante. Ce qui fait que l'investissement dans son intégralité est financé par la baisse de loyer obtenue, que nous allons même au terme des 25 ans de bail être bénéficiaires. Je me réjouis, si vous le souhaitez, de pouvoir présenter cela plus en détail à la Commission des travaux et des finances, dont les présidents des différentes commissions ont accepté une commission conjointe exceptionnellement pour ce point comme pour le précédent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Pourquoi un passage aux Finances ? Parce que là aussi nous avons budgété, nous sommes un tout petit peu au-dessus de l'intention budgétaire, d'où le passage dans les deux commissions.

M. Dérobert : le Bureau vous recommande les mêmes commissions. Si personne ne souhaite s'exprimer nous votons l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

d) Règlement pour la constitution d'une réserve conjoncturelle (253-21.04)

=====

Mme Gachet : compte tenu des résultats que l'on a obtenus en 2020, le Conseil administratif vous propose de créer un règlement pour la constitution d'une réserve conjoncturelle. Dans mon texte, je vous ai expliqué les motifs, il y a quatre arguments qui nous poussent à vous faire cette demande. On est actuellement dans un contexte extrêmement incertain quant aux rentrées fiscales pour cette année et les prochaines années. Nous avons des projets de développement urbanistique en lien avec la démographie qui sont très importants et il y aura un très fort impact au niveau des charges communales. Les répercussions RFFA, on en a eu les premiers effets l'année dernière, mais ils vont continuer, donc on a besoin de cette réserve et l'on peut quand même imaginer que l'ensemble du fonctionnement de l'administration qui est nécessaire pour mettre en application l'ensemble des mesures que l'on souhaite mettre en place vont augmenter. Raison pour laquelle, dès lors que l'on a cette possibilité au niveau du cadre légal, on vous propose la création de cette réserve conjoncturelle à hauteur de Fr. 16 millions, de manière à pouvoir garder à l'esprit les bons résultats que nous avons faits cette année et pouvoir, le cas échéant, prendre les bonnes décisions quant à la suite à donner pour la gestion de notre commune.

Nous vous proposons donc de renvoyer le règlement en traitement à la prochaine Commission des finances, en parallèle de l'examen des comptes.

M. Colleoni : notre groupe refusera l'entrée en matière. Cela va à l'encontre de la philosophie de MCH2 qui ne prévoit pas de faire des réserves. Cette réserve conjoncturelle est en fait un artifice comptable qui va splitter le capital propre de la commune en deux parties, de manière inutile. On ne voit pas la plus-value de cette réserve.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 28 oui, 7 non, 0 abstention.

M. Vogel : j'ai juste une question pour pouvoir me prononcer ensuite. Y a-t-il un délai pour adopter ce règlement pour pouvoir constituer la réserve sur la base des comptes 2020 ? Si oui, est-il pertinent de renvoyer en commission et le délai sera-t-il suffisant ?

Mme Gachet : effectivement, le délai doit coller avec la validation des comptes par votre Conseil, donc on est dans les clous si on le présente en même temps que la validation des comptes en commission et ensuite auprès du Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter le renvoi en Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 28 oui, 7 non, 0 abstention.

8) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Motion du groupe socialiste « Analyse des besoins d'hébergements d'urgence pour les sans-abris et pour les femmes en situation de grande précarité à Lancy » (M033-2021)**

Le Conseil municipal considérant :

- *la situation d'urgence vécue dans le canton de Genève concernant les sans-abris, dont le nombre a augmenté considérablement suite à l'épidémie de COVID-19*
- *que la grande précarité a touché majoritairement les femmes et les enfants, que ce soit dans leur sphère familiale (augmentation des violences faites aux femmes, contraignant certaines d'entre elles à abandonner leur logement pour se mettre en sécurité), ou professionnelle (perte d'emploi occasionnant une situation de précarité et de sans-abrisme)*
- *que les seuls foyers du canton accueillant des femmes et enfants victimes de violences domestiques en Ville de Genève sont régulièrement complets car la demande a augmenté fortement ces dernières années¹*
- *que le Foyer « La Virgule », situé à Lancy, est le seul foyer hors Ville de Genève à prendre en charge des sans-abris dans le canton, et à faire de la réinsertion sociale et professionnelle, mais que « La Virgule » ne dispose pas pour l'instant d'un foyer dédié aux femmes et enfants en situation de précarité*
- *que faute de lieu, les tentatives de « La Virgule » d'héberger les femmes dans le même foyer que les hommes n'ont pas donné les résultats escomptés, contraignant ainsi l'association à abandonner cette initiative*
- *que « La Virgule » accueille actuellement des femmes et enfants dans un complexe hôtelier en partenariat avec le groupe hôtelier ACCOR -Genève, mais qu'il s'agit d'une solution temporaire à courte durée*
- *que cette option s'avère peu confortable, coûteuse et rend difficile la situation des femmes qui ne sont pas prises en charge par l'Hospice général et se trouvent juste au seuil de la pauvreté (hors barème d'aide sociale, parfois pour des montants d'une dizaine de francs à peine), ne permettant leur intégration socio-professionnelle, ni en amont, ni en aval d'une prise en charge par des services sociaux*

¹ Le Courrier, 26 mars 2021 "Sans-abri : le canton veut maintenir l'accueil d'urgence"

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

- *que, selon le quotidien « Le Temps » du 21 novembre 2019, la violence domestique semble battre des records à Genève avec une augmentation de 31 % par rapport à 2018, et sachant que 70% des personnes qui subissent des violences seraient des femmes, dont environ 250 sont sans-abris ou fortement démunies et moins visibles que les hommes car se cachant lorsqu'elles sont à la rue. La situation de ces femmes s'est encore considérablement péjorée suite à la crise sanitaire.*
- *que notre commune est en train de se développer considérablement et que le nombre d'habitant-e-s augmente, ce qui accroîtra fatalement les demandes d'urgence au niveau social et du logement, et sachant que Lancy ne peut actuellement pas répondre de manière idoine à ce type de demandes*

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Déterminer le profil des sans-abris présent-e-s sur notre commune et évaluer les besoins d'hébergements d'urgence sur Lancy*
- 2. Faire un point de situation sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire à Lancy en termes d'hébergement d'urgence, et plus particulièrement la prise en charge de femmes et d'enfants sans-abris*
- 3. Augmenter si nécessaire le nombre de place à « La Virgule », notamment en créant une structure dédiée uniquement aux femmes et enfants.*

Mme Dia : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Président du Conseil municipal, chers Conseillers administratifs, M. le Maire, cher Public,

L'heure est grave en ces temps de Covid, car si cette crise sanitaire pour certains citoyens ne sera peut-être un jour qu'un mauvais souvenir, elle est pour beaucoup d'entre eux une véritable tragédie humaine, économique et sociale. Perte d'emploi, séparation, précarité et violences inter-familiales sont le lot quotidien de beaucoup de nos concitoyens. Ainsi, les violences contre les femmes ont-elles augmenté de manière significative depuis de nombreuses années et les chiffres montrent que la crise sanitaire a accéléré ce processus de manière dramatique. Le nombre de sans-abri ne cesse d'augmenter et les femmes et les enfants paient un tribut particulièrement élevé à cette crise. Les femmes sans-abri sont moins visibles, car plus vulnérables et en danger dans les rues, mais elles sont bien dans nos rues.

L'Etat a bien évidemment un rôle crucial à jouer dans la prise en charge de ces sans-abris, mais les communes aussi doivent s'en soucier. Il est à noter qu'en dehors de la Ville de Genève, Lancy est la seule autre commune du canton qui, via l'association La Virgule, prend en charge des sans-abris.

Or, étant donné la crise sanitaire et la densification de notre commune qui construit beaucoup de logements et est en passe de devenir la deuxième ville du canton, il y a fort à parier que le nombre de demandes d'hébergements d'urgence augmentera pour les hommes, mais encore plus pour les femmes et les enfants contraints de fuir leur foyer dans l'urgence pour échapper aux violences conjugales. Il nous faudra donc pouvoir faire face à cette demande d'hébergements d'urgence.

La motion que le groupe socialiste vous soumet ce soir vise, d'une part, à faire un point de situation sur ce qui se fait actuellement à Lancy, en termes d'hébergements d'urgence. D'autre part, à identifier le profil des sans-abris présents sur notre commune, hommes, femmes et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

enfants. Et pour finir, à voir dans quelle mesure il pourrait être pertinent d'augmenter le nombre de places à La Virgule et plus particulièrement pour les femmes avec ou sans enfant.

J'espère que vous réserverez un bon accueil à cette motion, motion que le groupe socialiste vous propose d'envoyer en Commission sociale, afin de pouvoir l'étudier avec l'ensemble des groupes et je vous remercie pour votre attention.

M. Mayer : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, sur le fond, cette motion aborde des thèmes qui paraissent très pertinents pour le groupe des Vertes et des Verts.

Sur la forme, cependant, nous regrettons que tous ces sujets nous soient présentés en une seule motion, en vrac, alors qu'ils nous sembleraient mériter un traitement individuel, même si bien sûr il y a des liens à tirer entre ces différentes situations.

Pour nous, nous devrions traiter d'une part la question des personnes sans-abris, et cela effectivement indépendamment de la question du Covid. Cette question-là requière des réponses structurelles après que les besoins auront été identifiés.

Un deuxième sujet, c'est la question des effets de la crise sur le logement, notamment l'exclusion de leur logement des personnes précaires sans bail officiel. Ce sujet-là demande des réponses conjoncturelles puisque c'est vraiment lié à cette crise Covid.

Un troisième point, qui a été souligné dans la motion, est la question des lieux d'accueil pour les femmes qui sont victimes de violences et les mesures d'intégration socio-professionnelles qui peuvent être mises en place.

Nous allons pouvoir partager le contenu des invites – encore que la troisième invite qui demande une augmentation de la capacité de La Virgule ou éventuellement la création d'une structure dédiée arrive peut-être de manière un peu prématurée, parce qu'il faudrait effectivement qu'on ait les résultats des études des deux premières invites pour étudier les besoins. Et s'il y a un besoin, à ce moment-là on sera tout à fait favorable à augmenter les capacités de la Ville de Lancy.

En résumé, nous allons soutenir le renvoi de cette motion en Commission sociale sur ces thèmes extrêmement importants et nous proposerons dans ce lieu à nos collègues socialistes, que cette motion soit peut-être décortiquée et que les thèmes soient traités individuellement pour que l'on puisse vraiment identifier séparément les différentes causes.

M. Aeschbacher : le groupe PLR partage les propos du pré-opinant Vert. C'est vrai qu'il y a notamment l'invite 1-2 qui demande un diagnostic et ensuite on a l'invite 3 qui dit qu'il faudrait déjà augmenter, donc c'est problématique.

Pour notre part, nous proposerons également un ou deux amendements, parce que nous pensons que c'est une très bonne chose de déterminer le profil des sans-abris présents, mais nous estimons qu'il faudrait peut-être aussi savoir les sans-abris présents pas que dans notre commune, mais les communes avoisinantes, puisqu'on sait très bien qu'aujourd'hui les sans-abris bougent. La preuve, cela a été dit tout à l'heure, les deux seules communes qui ont des lieux d'accueil sont la Ville de Genève et Lancy, on voit très bien que les gens le savent et, c'est normal, ils viennent chez nous. Donc, nous proposerons d'agrandir le périmètre de l'étude, parce que cela nous paraît important et pour le reste nous voterons le renvoi en commission afin de pouvoir traiter tous ces points.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

M. Couto : le groupe MCG est aussi d'avis de l'envoyer en Commission sociale. Comme il a été dit, il y a des problématiques qu'il faut analyser à fond, éventuellement séparer chacun des sujets et analyser chacun individuellement.

M. Jotterand : j'attire l'attention des personnes qui ont pris la parole sur le fait que dans l'invite 3 il est bien précisé « si nécessaire », ce qui sous-entend évidemment la nécessité qui aurait été induite par les invites précédentes.

M. Dérobert : nous n'allons pas nous lancer dans un grand débat, puisqu'il y a une proposition de renvoi en commission. Je vous propose de passer au vote sur cette proposition.

Le renvoi à la Commission sociale est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Motion du groupe MCG « Pour une meilleure sécurité pour nos cyclistes sur le chemin des Palettes » (M034-2021)

=====

Mme Beun : *(lecture de la motion)*

Exposé des motifs

Une meilleure sécurité pour nos cyclistes sur le chemin des Palettes

Le tram arrivant, des nouveaux aménagements seront effectués notamment sur le chemin des Palettes tant au niveau du tram - en double circulation - du côté des villas et nouveaux bâtiments, tant au niveau de la circulation routière (en double sens) du côté des restaurants et bâtiments anciens.

Selon les plans effectués, la nouvelle et future piste cyclable se trouvera entre les places de parkings jouxtant la "zone" (ou bande) verte et la route en double sens. De ce fait, les voitures désirant se parquer devront couper la piste (en double sens) pour accéder aux places de parking et recouper cette même piste pour y ressortir et reprendre la route. De trop nombreux cyclistes (car devenus non visibles des automobilistes en train de manœuvrer) auront donc la route coupée et seront accidentés, souvent gravement.

Afin de palier à ce manque de sécurité effarant, plusieurs propositions sont proposées :

- 1. En déplaçant la piste (double sens) entre la bande ou "zone" verte et les places de parking : les voitures ne couperont ainsi plus la route aux cyclistes pour accéder et/ou sortir des places de parking et de nombreux accidents seront ainsi évités; les cyclistes seront donc protégés. Ce cas de figure existe déjà sur l'avenue du Curé-BAUD du côté du cimetière ainsi que sur la route de Base du côté des Laiteries Réunies*
- 2. En déplaçant la piste, toujours en double sens, du côté du trottoir : elle se trouvera ainsi entre la route et le trottoir; ce cas de figure existant déjà sur l'avenue du Curé-BAUD du côté du Terrain d'Aventure et de l'école En-Sauvy. Ainsi, de nombreux accidents seront évités*
- 3. Enfin, d'insérer la piste cyclable, toujours en double sens, au milieu de la bande verte. Celle-ci pourra cheminer au milieu de cette verdure bucolique et la sécurité de nos cyclistes sera optimale.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Les Lancéens sont extrêmement sensibles au bien-être et à la sécurité de nos cyclistes et il est réellement important non seulement de les protéger mais également de favoriser la mobilité douce.

Pour ce faire, nous désirons donc que cette piste cyclable en double sens soit déplacée de quelques mètres et ce, pour la sécurité des usagers.

Enfin, ce déplacement coûtera peu à notre Commune et assurera non seulement un bien-être supplémentaire aux usagers mais également une meilleure sécurité.

Car, à Lancy, on est bien !

Considérant que :

- *La sécurité des cyclistes est importante sur Lancy*
- *La nouvelle piste cyclable sise sur les plans du tracé du tram est trop dangereuse*
- *D'éviter un maximum les accidents des deux roues*
- *De favoriser la mobilité douce*

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. Déplacer la future nouvelle piste cyclable*
- 2. Protéger nos cyclistes en sécurisant la nouvelle et future piste cyclable*

M. Couto : ma collègue de parti a oublié de dire que nous souhaitons un renvoi en Commission de l'aménagement et éventuellement à la Commission de la sécurité aussi, ou il faut voir laquelle si vous ne voulez l'envoyer qu'à une des deux commissions.

Mme Moyard : ce sujet a occupé à maintes reprises, sous différentes formes, votre Conseil durant la précédente législature. Si vous souhaitez renvoyer cet objet en commission, le Conseil administratif vous suggère humblement de l'envoyer à la Commission des travaux, étant donné qu'il y a bien des travaux en cours et que c'est bien une question de travaux puisqu'on veut modifier des plans qui sont aujourd'hui en force, ce qui techniquement n'est pas possible. Donc ce serait peut-être bien de pouvoir vous les présenter.

Il est question de piste, or il n'y aura pas de piste cyclable, il y aura une bande cyclable, ce qui est bien aussi mais n'est pas la même chose.

On pourra vous expliquer les choix qui ont été faits par le précédent Conseil administratif puisque c'était déjà il y a plusieurs années que le trajet exact a été décidé. Aujourd'hui il y a des plans qui sont en force, en partie approuvés par une procédure fédérale puisque ce sont des aménagements extérieurs en lien avec des voies avec des rails. Et donc, même si on arrivait à un consensus sur le fait qu'il faille faire cela, ce ne serait techniquement plus possible de le faire.

Maintenant, on réexplique volontiers tout cela, nous avons déjà pu l'expliquer à maintes reprises à l'association extrêmement active sur cette question et nous le referons avec plaisir pour les nouvelles conseillères municipales et les nouveaux conseillers municipaux jusqu'à ce que nous puissions, dans un proche avenir, célébrer l'inauguration de l'extension du tram 15.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Mme Monod : le groupe des Vertes et des Verts pense que c'est une thématique importante et donc nous soutiendrons le renvoi en commission des travaux pour échanger sur cette question.

M. Vogel : ma pré-opinante a exprimé l'avis des Verts, mais c'est vrai que la solution qui est proposée n'est pas du tout satisfaisante du point de vue des cyclistes. Cela mériterait effectivement un débat et on comprend que cela n'est plus possible. Donc, c'est bien qu'en Commission des travaux, on vienne nous présenter à nouveau le fait et nous expliquer pourquoi ce n'est pas possible. C'est vrai qu'une bande cyclable n'est pas une piste cyclable, et les éléments évoqués par rapport au parking en épi et une bande cyclable derrière, ce n'est absolument pas sûr pour les cyclistes. Donc la solution qui est proposée par le Canton qui nous est soumise n'est pas satisfaisante pour nous.

M. Clémence : on a pris connaissance de la motion du MCG, c'est effectivement un sujet récurrent au sein de notre Conseil municipal, pas forcément cette législature, mais la législature passée, on a passablement parlé de ce sujet. On a reçu des courriers de certaines associations de quartier, on les a reçues en commission, et puis on nous a expliqué – alors on peut réexpliquer aux nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers municipaux - les raisons qui expliquent les choix qui ont été opérés non seulement par le Conseil administratif mais également par le Canton et par ce Conseil en novembre 2019, quand nous avons approuvé le crédit pour le tram de Fr. 12 millions à la Commission des travaux. Donc, cela a été présenté, cela a été approuvé par ce Conseil municipal avec le crédit correspondant.

Donc, je veux bien qu'il y ait une information qui soit faite aux Travaux par la Magistrature et le service concernés, mais on n'a pas besoin de cette motion pour cela et je vous invite à la refuser ce soir.

M. Dérobert : pour compléter ce que dit M. Clémence, les procès-verbaux des commissions de la législature précédente sont tous accessibles en ligne pour ceux qui souhaiteraient les consulter.

Nous allons voter la proposition de renvoi en Commission des travaux.

Le renvoi en commission des travaux est refusé par 21 non, 13 oui et 1 abstention.

M. Dérobert : nous allons donc décider de ce que nous faisons de cette motion maintenant.

M. Clémence : pour compléter les propos et donner quelques explications, nous avons reçu les associations concernées qui ont cette demande récurrente, il a fallu faire des choix et en particulier, vu la largeur de la route, il a fallu faire des choix notamment entre un double sens cyclable, qui aurait pu être sur des pistes - qui effectivement sont bien meilleures que les bandes - ou abattre les arbres, en tout cas de ne pas les replanter.

Le choix a été fait de maintenir un certain nombre d'arbres dans l'alignement ici et de faire une simple bande cyclable, ce qui améliore quand même la situation par rapport à la situation actuelle où il n'y a simplement rien et où les cyclistes passent sur la route avec le stationnement sur le bord des commerces. Il y a effectivement une bande cyclable qui est prévue, il n'y a pas la largeur, cela nous a été démontré en Commission des travaux en novembre 2019, pour faire un double sens cyclable que ce soit de part et d'autre ou d'un seul côté si on garde les arbres. Donc, le choix doit être fait entre les arbres et une bande cyclable ou pas d'arbres et un double sens cyclable. Le choix qui a été opéré – et je m'en félicite – par ce Conseil et par le Conseil administratif était de faire une légère amélioration pour les cyclistes avec une bande cyclable et de replanter les arbres abattus par l'arrivée du tram.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de la motion.

La motion M034-2021 est refusée par 22 non, 6 oui et 7 abstentions.

**9) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 13 AVRIL 2021 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN**

Pétition « Sauvons le parc des Evaux »

=====

Mme Beun présente le sujet :

Audition des représentants des pétitionnaires suite à l'éventuelle venue de l'Académie du Servette FC dans le périmètre des Evaux

La Fondation du parc des Évaux est d'intérêt communal. Ses buts font référence à la nature, la détente, aux loisirs et aux promenades, et très peu au sport alors que le projet vise principalement ce dernier élément. En outre, le Conseil doit veiller à un juste équilibre entre les différents sports. Lancy ne préside pas le Conseil de fondation. Il assiste uniquement deux à trois fois par mois aux séances de la commission exécutive.

Budget : la participation aux frais de fonctionnement est proportionnelle à l'utilisation, mais la mise de départ est la même pour Lancy et Onex. Le budget de fonctionnement annuel est encore inconnu.

L'arrivée du Servette FC ne devrait en aucun cas prêterit les clubs de football des cinq communes. Par ailleurs, près de 200 footballeurs jouent actuellement aux Évaux et l'arrivée du Servette FC fera doubler, voire plus, ceux-ci.

Le parc des Évaux a été visité en Commission des sports. Il faut préciser qu'il y avait cinq projets pour un pôle cantonal. La signature d'un accord avec la Fondation des Évaux permet de passer outre le processus démocratique ainsi que le refus de la commune d'Onex.

Les associations alertent donc sur le fait que les équipements existants ne doivent pas être surchargés, car plus de 10'000 nouveaux habitants arriveront d'ici 2030 (la commune de Bernex prévoyant une nouvelle "ville").

Les associations proposent une alternative : installer le centre de formation du Servette FC à Vessy, l'accès en étant plus aisé.

Par rapport à la convention, le Conseil administratif n'a pas pris position n'ayant pas reçu la dernière version. La décision quant à la signature de la convention a été repoussée à début mai. Comme il n'y a eu aucun retour d'information de la part du Bureau ou du Conseil de Fondation, il n'y aurait donc pas d'urgence à voter la convention au mois de mai, d'autant plus que l'arrivée de l'Académie n'est pas prévue avant 2022, et que certains points doivent être clarifiés.

Le Conseil administratif de Lancy pourrait s'opposer au projet si la majorité du Conseil de Fondation l'acceptait.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

La commune n'étant pas pressée de signer la convention, il sera donc proposé au Conseil municipal de voter une résolution sur le projet, ce qui permettra au Conseil administratif de se déterminer par la suite.

Une possible résolution sera proposée afin de protéger le parc des Évaux et de se déterminer sur ce projet qui porterait aussi sur le report du vote de la fondation et s'opposera à la venue du Servette FC aux Évaux. Ceci pourrait être discuté au prochain Conseil municipal ainsi qu'au Conseil administratif.

La résolution contiendrait certaines des problématiques soulevées par les pétitionnaires (coûts financiers, problèmes de trafic ou de parking) et si les conseillers municipaux trouvent un terrain d'entente, celle-ci contiendrait un cahier des charges.

Accessibilité et environnement : actuellement, il n'y a qu'une seule route, le chemin François-Chavaz, pour accéder aux Évaux, à la buvette, etc. Toutes les routes attenantes aux alentours des Évaux ainsi que les bords desdites routes et parkings sont actuellement déjà engorgés. Il y aura donc un parage de plus de 80 véhicules supplémentaires.

Avec l'arrivée du Servette FC, leurs cars et voitures, leurs joueurs et visiteurs/parents, cela deviendra encore pire. De plus, afin d'ériger un bâtiment (non-définitif mais pour 10 ans) et d'autres terrains, il faudra abattre de trop nombreux arbres et certains autres en seraient abîmés. De plus, il y aura une pollution lumineuse supplémentaire énorme due au rajout des lumières pour éclairer les matches.

De surcroît, aucune étude d'impact environnemental ni aucun plan de circulation ou de mobilité n'a été réalisé, même si le canton avait pris ses responsabilités puisqu'il se propose de créer des parkings ainsi qu'une nouvelle ligne de bus via les TPG.

Les associations craignent que celle-ci soit définitive et non provisoire car le parc des Évaux est cité parmi les cinq endroits prévus pour une installation définitive. Par ailleurs, elle souligne que M. Perretti, chef de l'urbanisme, a évoqué la possibilité que des terrains soient déclassés en cas d'installation définitive de l'Académie. Les associations sont donc très inquiètes car elles souhaitent protéger ce précieux parc pour les générations futures, qui est déjà beaucoup fréquenté.

Ce que les associations souhaitent :

- avoir un dialogue franc et direct avec les communes et que la commune de Lancy soit solidaire avec celle d'Onex. En effet, Onex et ses habitants seront fortement impactés par ce projet, refusé par son Conseil municipal
- obtenir plus d'éléments factuels même si de nombreux éléments auraient été mis en place pour que l'implantation se déroule dans de bonnes conditions
- travailler sereinement sur ce projet qui aura pourtant un impact important sur l'environnement. Les associations cherchent à récolter des informations depuis juin 2020, et aucun projet écrit ne leur a jamais été présenté.
- obtenir un projet écrit suite à leur demande et suite au rendez-vous avec le directeur du Service de l'urbanisme qui leur a présenté le projet oralement
- obtenir un rendez-vous avec la Fondation des Évaux, qui a été fixé puis a été reporté au 13 avril, trois jours avant la signature de la convention

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

- repousser – si elle devait avoir lieu – la signature de cette convention à l'automne. Ce report permettrait également aux membres des associations d'être reçus par la Commission de pétition du Grand Conseil : la signature de la convention en l'absence de cette audition serait constitutive d'un déni de démocratie.

Il est dommage que certaines parties prenantes manquent autant de transparence quant à leur éventuelle légitimité à discuter du projet car celui-ci concerne la Fondation des Évaux.

En conclusion :

- la commune n'a pas de garantie que la convention ne sera pas signée d'ici à la fin du mois de mai, soit avant la prise de position du Conseil municipal sur une potentielle résolution. Mais le Conseil de Fondation a tout intérêt à entendre les différents conseillers municipaux avant de prendre une décision. A défaut, et si le vote a tout de même lieu au mois de mai, il sera proposé au Conseil administratif de s'opposer au projet, car il faudra être en possession de toutes les informations nécessaires pour la prise de décision
- ce parc va donc perdre sa fonction de "poumon" et de lieu de détente, ce qui sera fort dommageable
- l'accès routier actuel et parkings du site sont déjà engorgés
- enfin, le déménagement du Servette FC a été repoussé à 2022, ce qui laisse du temps à la Fondation et aux communes pour discuter
- les représentants de l'Académie du Servette FC seront auditionnés conjointement avec la Commission des sports lors d'une prochaine séance et ce, avant que la commission ne prenne position au travers d'une résolution
- sans doute, et sans la pétition des associations, la convention aurait été signée en catimini (des informations auraient pu être oubliées ou cachées).

Le parc des Évaux est donc un endroit précieux pour lequel la commune doit se battre. Alors que le sujet de l'écologie et l'environnement est de plus en plus évoqué, il est fort dommage de détruire de tels lieux pour y construire des terrains de football et des parkings.

A l'unanimité, les membres de la commission souhaitent envoyer la pétition des associations auditionnées ce soir au Conseil administratif.

Par 9 oui et 1 non, les membres de la commission approuvent l'organisation d'une audition de l'Académie du Servette FC conjointement avec la Commission des sports.

Le Conseil de Fondation sera contacté pour demander que la convention soit transmise au Conseil municipal lorsqu'elle sera finalisée.

M. Dérobert : j'aimerais préciser que de tels rapports impliqueraient des rapports de minorité. Je vous rappelle qu'un rapport est censé rapporter ce qui s'est fait dans la commission et là je n'ai pas tellement entendu ce qui s'est dit dans la commission et les avis de la commission mais plutôt un avis sur le sujet. J'attire votre attention sur le fait qu'on fait un rapport qui est un résumé du procès-verbal de la commission. Sinon, cela implique qu'il y ait un rapport de minorité pour que d'autres personnes puissent s'exprimer, et les débats s'en trouveraient rallongés d'autant.

Mme De Vecchi : je vais un peu dans votre sens, j'irai même un peu plus loin, je trouve que dans la procédure de ce soir, il y a une inégalité en termes de transmission d'information. On a entendu effectivement l'avis des pétitionnaires mais malheureusement la Commission conjointe des sports et du développement durable ayant eu lieu hier soir, on n'a pas l'occasion de faire un retour de cette commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Donc, j'aimerais vous demander la permission de faire un résumé, un peu sur le tas, de ce qui a été dit également hier soir pour que l'on puisse aussi entendre le revers de la médaille.

M. Dérobert : vous êtes la rapporteuse de la séance d'hier soir ?

Mme De Vecchi : non pas du tout, mais c'était une réaction par rapport au fait que la procédure, pour moi, est inéquitable.

M. Dérobert : je comprends votre souci. Je vais d'abord demander aux deux porte-parole des deux résolutions de présenter rapidement leur résolution et je vous passerai la parole pour la suite. Est-ce que cela vous va ?

Mme De Vecchi : oui, tout à fait. Je m'exprimais en tant que présidente de la Commission d'hier soir.

- c) **Résolution du groupe des Verts « Pour la sauvegarde du parc des Evaux » (M033-2021)**
- d) **Résolution du groupe PDCVL et PLR « Pour la venue de l'Académie du Servette aux Evaux » (M034-2021)**

=====

Résolution du groupe des Verts « Pour la sauvegarde du parc des Evaux »

Exposé des motifs

Après le refus par les urnes, en novembre 2019, du projet « Pré-du Stand » et sans solution pour reloger son Pôle-Football, l'État doit d'urgence trouver un nouveau lieu d'accueil pour le centre de formation du Servette Football Club. Une étude ayant révélé que le Parc public des Evaux serait le seul site adapté à l'échéance de l'été 2021, la Fondation des Evaux a d'ores et déjà émis un préavis favorable en juin 2020 pour l'installation « provisoire » de l'Académie et de l'école de football du Servette FC.

La convention qui lierait la Fondation des Evaux, l'Association du Servette FC et l'Etat de Genève est toutefois actuellement en cours de finalisation et son vote interviendrait début mai de cette année.

Il est à noter que les Evaux font également partie des 5 sites analysés par l'Etat pour l'installation définitive du Pôle football à l'horizon 2030.

Ces décisions, prises discrètement et dans l'urgence, ne peuvent être propices à une intégration réussie de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux, qui nécessite préalablement à son approbation une transparence et une information claire à la population pour garantir son acceptabilité.

S'il est important que l'Académie du Servette F.C. puisse poursuivre sa mission sociale et éducative avec les jeunes footballeur-euse-s genevois-es, il est néanmoins important que ce parc unique à Genève continue d'accueillir tout-e-s les habitant-e-s de la région et plus particulièrement des cinq communes représentées au sein du Conseil de fondation des Evaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Ce que ce projet implique

L'implantation de l'Académie et de l'école de football Servette FC au parc public des Evaux :

- représente une perte pour la biodiversité et la petite faune. En effet, ce projet nécessite le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football naturels - dont 3 seraient en revêtus en gazon synthétique -, ainsi que la réalisation d'un important bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs. Cette construction provisoire en bois occuperait un site naturel.*
- demande l'abattage d'au moins 22 bouleaux alors que l'Etat et certaines communes ont voté l'urgence climatique et que ce projet est temporaire.*
- génère une emprise forte et un sérieux impact sur les sols. Si l'emplacement du bâtiment administratif provisoire peut revenir à l'état naturel, il n'en sera pas de même pour les terrains. En effet, l'aménagement de surfaces synthétiques impose de réaliser de profondes fondations composées de plusieurs couches de matériaux différents, avant de poser la « pelouse » artificielle.*
- L'arrivée du club professionnel va indubitablement créer un déséquilibre entre le nombre de joueurs de l'Académie du Servette FC représentant 11 catégories de jeux, environ 370 joueurs, une soixantaine de personnes pour l'encadrement et les autres sportif-ve-s, les familles et l'esprit des Evaux en sera fortement et profondément transformée.*
- risque d'engendrer une explosion du trafic motorisé dans une configuration topographique problématique. L'accès unique au parc provoque aujourd'hui déjà d'importants problèmes de circulation: engorgements sur le Chemin François-Chavaz et danger que constitue la sortie côté Place des Deux Eglises. Il est à craindre une augmentation de stationnements sauvages. L'infrastructure de transports publics et cyclable est insuffisante et, de ce fait, n'incite pas les utilisateur-trice-s à pratiquer la mobilité douce.*
- propose un projet provisoire aux ambitions définitives. Même si ce projet se dit provisoire et pour 10 ans, il y a fort à parier que si l'Académie déménage dans un autre lieu, ces surfaces de jeux ne seront pas remises au naturel vus l'ampleur et le coût des travaux. La priorité au football risque de s'installer définitivement. Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations pétitionnaires demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.*

Par ces motifs, le Conseil municipal demande aux représentant-e-s du Conseil administratif de la Ville de Lancy au Conseil de Fondation des Evaux de repousser le vote et la signature de la convention sur le projet de venue de l'Académie du Servette FC au Parc des Evaux tant que :

- 1. Des garanties ne sont pas données sur le côté provisoire de l'installation et la réversibilité des infrastructures réalisées pour l'arrivée de l'Académie du Servette FC (remise à l'état initial)*
- 2. La convention n'est pas rendue publique et intègre des mesures compensatoires viables et pérennes en termes écologiques.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

3. *Une étude environnementale n'est pas réalisée et rendue publique, ainsi qu'une étude paysagère, permettant d'évaluer l'impact sur la faune, sur la flore, sur le paysage et sur la biodiversité de la construction des terrains synthétiques, des abattages d'arbres, de la construction du pavillon provisoire et de l'installation des mats lumineux.*
4. *Le concept de mobilité, évoqué par les porteurs de projet, n'est pas communiqué ; ce concept devrait être fondé sur une étude de circulation avec l'estimation des futures affluences engendrées par les activités de l'Académie du Servette FC et leur impact sur les différentes voies de circulation (Route de Loëx, Chemin François-Chavaz) ainsi que les moyens pour éviter leur engorgement et faciliter le report modal*
5. *Un engagement à la mise en place d'une information claire et transparente au public et aux Conseils municipaux des communes concernées, ainsi qu'une information annuelle aux communes à propos de l'avancée des recherches d'un nouveau site pour loger l'académie.*
6. *Un comité de suivi comprenant des représentant-e-s des associations de quartier et des représentant-e-s des conseils municipaux n'est pas mis en place dès la signature de la convention, pour évaluer les effets de l'installation de l'Académie du Servette FC et permettre de prendre des mesures correctives cas échéant.*

**Résolution du groupe PDCVL et PLR
« Pour la venue de l'Académie du Servette aux Evaux »**

Exposé des motifs

Le football genevois est un des domaines sportifs les plus dynamiques. Avec 69 clubs et pas moins de 19'000 licenciés, il participe fortement au bien-être de la population et joue un rôle social et intégratif essentiel.

L'académie du Servette FC joue un rôle social primordial en donnant l'occasion aux juniors de parfaire leur formation afin de pouvoir, une fois peut-être, intégrer une équipe fanion.

Malheureusement, le refus par les urnes du projet « Pré du Stand » risque de mettre en péril ce rôle social si une solution n'est pas trouvée.

Or, cette solution existe.

En effet après avoir analysé plusieurs sites, il apparaît clairement que le Parc public des Evaux est le seul site adapté, au vu des contraintes temporelles : en effet, l'emplacement actuellement utilisé devra être libéré rapidement pour démarrer les travaux pour le cycle d'orientation prévu, afin de répondre aux exigences liées à l'évolution démographique. Pour rappel, la Fondation des Evaux avait émis un préavis favorable à la venue de l'académie en juin 2020.

Cependant, dès connaissance de cette solution, plusieurs points ont été soulevés concernant la mise en place de mesures d'accompagnement, notamment dans le domaine de la mobilité, de la préservation de la mission « multi-usages » du Parc des Evaux et du respect de l'environnement.

Lors de l'audition des différents protagonistes le 28 avril dernier, nous avons eu l'occasion d'obtenir toutes les réponses à nos préoccupations. A savoir que :

- *Des mesures adéquates concernant les accès et le parking seront prises et mises en œuvre, notamment par la création d'une navette depuis le parking P+R de Bernex*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

- *Que la mission « multi-usages » du parc et son accès à l'ensemble de la population restera préservé dès lors qu'aujourd'hui déjà, les terrains de football ne sont pas accessibles au quidam ;*
- *Que le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football se fera en respectant au maximum la biodiversité locale et que les arbres qui devront malheureusement être abattus à cette occasion seront largement compensés sur le reste du site ;*
- *Que le bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs sera construit en bois, dans le respect des meilleures normes en matière d'énergie afin de s'intégrer au mieux au site;*
- *Qu'un comité de suivi sera mis en place.*

Par ces motifs, le Conseil municipal demande aux représentants du Conseil administratif de la Ville de Lancy, au Conseil de Fondation des Evaux d'accepter sans plus attendre la convention sur le projet de venue de l'Académie du Servette FC au Parc des Evaux, tout en veillant à la réalisation adéquate des infrastructures, notamment en termes de mobilité, et d'exiger dans les plus brefs délais le rapport annoncé sur l'impact environnemental afin de demander des mesures correctives si nécessaires.

M. Couto : je pense qu'il y a une erreur concernant la première résolution, car en tant que chef de groupe, je n'ai pas répondu au groupe des Verts qui demandait si l'on voulait soutenir la résolution. Quelqu'un a répondu à ma place. J'aimerais juste dire que la résolution n'est pas signée par le MCG.

Mme Bonvin Bonfanti : en préambule je m'excuse auprès de M. Couto, j'ai effectivement reçu cette information comme quoi le groupe MCG allait soutenir la résolution, sinon je ne me serais pas permise de les ajouter comme cela.

Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit dans les différentes résolutions, mais je voulais d'abord rappeler que le titre exact des Evaux est « Centre intercommunal de sports, de loisirs et de nature » et que ce lieu est communément appelé, entre autres sur le site officiel de la fondation, « parc des Evaux », je pense qu'il est important de le rappeler.

Donc, ce parc est géré par une fondation intercommunale et c'est un assez bon exemple des limites du mode de fonctionnement des fondations, par exemple en termes de représentativité des partis qui est assez questionnable puisque sur les huit sièges dévolus à des élus, on retrouve cinq PDC, on se croirait en Valais ! Aussi les CM ne sont pas consultés et la marge de manœuvre des CA qui y siègent est très faible puisque typiquement sur un projet aussi important que celui-là ils ne se sont vus pour l'instant qu'une fois et qu'ils attendent toujours impatiemment, j'imagine, cette fameuse convention.

On a eu effectivement une présentation hier soir, beaucoup de promesses mais en fin de compte un projet assez mal ficelé, comme c'est souvent le cas des projets que nous propose le Canton, avec une interdépendance entre différents dossiers - on pensait que l'échec de Pré-du-Stand allait peut-être leur faire changer de méthode, mais ce n'est pas le cas - et là du coup on se retrouve toujours avec des communes, et toujours les mêmes communes, qui se retrouvent dans des situations compliquées pour essayer de sauver les projets mal fichus du Canton.

Là, on se retrouve avec un projet où il y a une construction de cycle imbriquée au déplacement de l'Académie de football et effectivement qui peut dire qu'on est contre une construction d'un cycle ou contre la possibilité pour des jeunes de jouer au football ? Pas moi en tout cas, mais en même temps je suis ici non pas en tant que fan du Servette ou en tant qu'ancienne entraîneuse de juniors ou enseignants, mais bien en tant que représentants et représentantes des intérêts

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

des Lancéens et Lancéennes. Du coup, il est de notre devoir en tant qu'élu-e-s de faire preuve d'objectivité et de laisser de côté notre affection pour le Servette ou notre lien avec d'anciens magistrats désormais actifs dans le football genevois. Et si l'on veut faire preuve d'objectivité, on ne peut que constater les approximations, le manque de transparence, voire les aberrations de ce projet.

Ainsi, à quelques jours de la signature de la convention, on a beaucoup de promesses, mais de nombreuses inconnues demeurent, que ce soit au niveau environnemental, de la mobilité, de la fréquentation le week-end, ou encore par rapport à la remise en état des terrains au bout de 10 ans.

Et alors que la lutte contre le réchauffement climatique figure en bonne place dans la plupart des programmes politiques et que le Canton s'est engagé à réduire drastiquement ces émissions de CO₂, certains semblent prêts à brader ce parc sans un minimum de garanties quant aux mesures environnementales qui seront effectivement prises.

Enfin, c'est l'image du Servette qui risque d'être ternie, encore une fois, si son déménagement engendre des nuisances pour la population de la région ainsi que les personnes qui fréquentent le parc.

C'est pourquoi je vous invite à faire votre possible pour sauvegarder le parc des Evaux et permettre la venue de l'Académie dans de bonnes conditions en acceptant cette résolution et vous propose également de la voter sur le siège étant donné l'urgence, comme la convention est censée être signée la semaine prochaine.

M. Dérobert : M. Aeschbacher, vous avez la parole pour votre résolution.

M. Aeschbacher : je serai beaucoup plus bref. Nous avons eu hier l'occasion d'entendre les différents partenaires, dont les représentants des Evaux, de l'association du Servette, et nous estimons que plusieurs réponses ont été données aux questions posées. Notamment concernant la problématique des accès et des parkings, nous estimons que les mesures adéquates seront prises, qu'une mise en œuvre notamment par la création d'une navette est prévue.

Le grand souci qui a été relevé qui était la privatisation d'une partie de ce parc des Evaux au profit de l'Académie du Servette est une totale ineptie puisque la mission multiusage du parc et son accès à l'ensemble de la population restera préservée et qu'en fait les terrains de football qui seront transformés existent déjà pour la plupart et ne sont déjà pas accessibles à la population puisqu'ils sont à usage de clubs sportifs, que le bâtiment pour les vestiaires et l'administratif, il nous a été dit qu'il sera construit en bois dans le respect des meilleures normes afin de s'intégrer au mieux au site. Il a également été rappelé, à répétition reprises - et je rappelle qu'il y a un procès-verbal de cette séance - que dans la convention serait mentionnée l'obligation du Servette FC de quitter ce terrain dans le délai fixé, qu'il y aurait ensuite des pénalités, notamment en termes de réduction du temps d'entraînement ou du temps de jeu.

Enfin, il a également été annoncé qu'un comité de suivi sera mis en place.

Pour notre part, nous estimons que la Ville de Lancy, avec deux représentants au Conseil de fondation, dont un Verts, je me permets de le rappeler, est largement bien représenté pour s'enquérir du fait que ces éléments figurent bien dans cette convention. C'est pourquoi, pour notre part nous invitons ce Conseil a accepté la venue de l'Académie du Servette et invitons les deux Conseillers administratifs qui, d'après ce que j'ai compris, devraient recevoir cette

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

convention dans un délai relativement court, à la lire à fond et dès lors qu'elle respecte les critères qui ont été annoncés hier, signer cette convention.

M. Dérobert : avant de commencer les débats, ces deux résolutions n'ont pas l'air totalement réconciliables, donc on votera par la suite l'une après l'autre et on verra quel sort leur sera donné. Je vous demanderai de prendre la parole en étant relativement bref, en donnant vos arguments pour l'une, pour l'autre, pour aucune des deux résolutions, je ne sais pas.

M. Jotterand : j'aimerais rebondir par rapport à la commission d'hier qui n'a en effet pas fait l'objet d'un rapport logiquement, puisque malheureusement ce projet est mené dans la précipitation, pas seulement dans la vitesse, mais aussi dans la précipitation et donc nous n'avons également pas été consultés ; c'est pour cela également que nous nous prononçons uniquement ce soir alors que la convention est déjà sur le point d'être signée, ce qui est tout à fait regrettable.

Lors de la séance d'hier, je vous rejoins M. Aeschbacher, il y a eu de nombreux points sur lesquels on a eu des éléments de réponse, certains de manière plutôt satisfaisante. Toutefois il reste certaines zones d'ombre et notamment une question à laquelle il n'a pas été répondu malgré deux relances, il a à chaque fois été botté en touche, c'est la question de pourquoi du secret de la convention. On nous a vanté ses mérites et finalement personne n'a été capable de nous répondre pourquoi le secret de la convention et j'ai une petite alarme qui s'allume pour avoir moi-même posé la question, il ne m'a tout simplement pas été répondu, quand j'ai insisté on m'a dit qu'elle pouvait être secrète, ce qui pour moi n'est pas une raison de la laisser secrète en tant que telle. Il n'y a pas de raison de ne pas faire preuve de transparence lorsqu'on n'a pas quelque chose à cacher.

Le problème principal qui reste sur la forme, c'est la question du provisoire. On nous assure, justement dans cette convention qui reste secrète sans motifs valables, que le Servette FC aurait tous les encouragements à partir au bout des 10 ans, puisque son temps de jeu serait considérablement réduit, c'est ce qui nous a été dit hier. Malheureusement, je pense que ce n'est pas un élément qui nous assure réellement de son départ dans 10 ans, ce d'autant plus que, puisqu'elle est secrète, l'on n'a aucun moyen de vérifier que cet élément figure effectivement dans la convention et de manière aussi contraignante qu'on voulait bien nous le dire hier. Donc tout est à parier que finalement le Servette s'installe de manière relativement définitive, certes sur des terrains qui sont aujourd'hui déjà plus ou moins privatisés, mais il n'y a actuellement pas le bâtiment et il n'y a pas la même fréquentation.

Enfin, on ne peut pas ne pas oublier dans ce projet où toujours dans la séance d'hier on nous a dit : il n'y a pas de plan B, comme on nous le disait déjà pour le projet Pré-du-Stand ; eh bien actuellement oui, il y a un plan B, les Evaux, donc peut-être qu'il y a un plan C, en tout cas il est permis de pouvoir l'espérer, on évoque à demi-mot le Bout du monde.

Là où je voulais en venir, c'est qu'il est problématique de toujours viser les mêmes zones du canton. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on est dans une zone densément urbanisée, vous êtes toutes et tous bien placés pour le savoir et il s'agit d'un poumon vert de la région que l'on met encore une fois sous pression, alors que dans d'autres zones du canton il y a nettement plus de place, même si nous sommes un petit canton.

Pour vous donner un chiffre, le golf de Cologny c'est 76% de la commune de Lancy, 76% ! C'est juste pour vous donner une idée du fait que d'autres communes ne subissent pas, pour des raisons pas toujours bonnes, la même densification que Lancy. Nous voulons donc essayer de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

garder une certaine qualité de vie à Lancy et c'est pourquoi, personnellement, je vais refuser cette résolution du PLR-PDCVL.

Mme Captyn : une petite intervention pour proposer deux choses, d'une part le vote nominal sur ces résolutions. Et contrairement à ce que vous avez proposé avant, je proposerai que l'on vote plutôt oui éventuellement à la résolution des Verts uniquement et ceux qui voteraient contre seraient en faveur de la résolution PLR-PDCVL. Sinon, on pourrait se retrouver dans la situation où on aurait éventuellement deux oui ou deux non à chaque résolution et deux oui, sur le fond, on est dans une situation où on a une impasse. Je propose d'opposer les deux textes.

M. Dérobert : c'est peut-être vrai, mais je ferai un troisième vote, les personnes peuvent refuser l'un et l'autre et dans ce cas si les deux devaient être acceptés on passerait à un troisième vote pour une préférence, mais c'est une solution plus sage.

Mme De Vecchi : comme je l'ai exprimé tout à l'heure, je pense qu'il est extrêmement important que vous ayez un retour objectif de ce qui a été dit en commission. Quand j'entends Mme Bonvin Bonfanti, je me demande si on était à la même séance. Pour moi, les éléments étaient vraiment clairs et pas du tout subjectifs, mais concrets et basés sur des études autant du Canton que des investigations des Evaux, des apports du club de football qui étaient basés sur des éléments tout à fait concrets et construits.

Tout d'abord, par rapport à la possibilité d'implantation de l'Académie dans d'autres lieux, cela a été dit clairement que, à l'heure actuelle, il n'y avait pas d'autres possibilités sur le canton, au vu des délais aussi qui sont courts, l'Académie doit laisser le terrain libre rapidement pour la construction du cycle, qui doit ouvrir en 2025, pour des questions d'augmentation démographique. Concernant l'impact sur le parc, pour moi il a été très clairement dit que l'impact, par rapport à ce qui est actuellement des terrains de football, ne sera pas plus important que ce qu'il est maintenant. Les terrains vont être un tout petit peu agrandis mais cela ne changera absolument rien pour la zone de parc.

L'apport du Canton a été pour moi très clair, dans le sens où cela a été construit depuis de nombreuses années. Il y avait eu d'ailleurs un accord préalable de principe de la fondation, qui avait déjà été prononcé. Donc, on voit vraiment le travail qui a été construit également avec tous les partenaires liés à la protection de l'environnement. On a parlé de normes d'énergie très précises par rapport à la construction du bâtiment.

La seule chose qu'on trouvait important était de dire : effectivement il y aura peut-être des ajustements à faire par la suite en termes de surveillance de ce qui va être mis en place concrètement, notamment en fonction de l'analyse de l'impact environnemental qui est en cours actuellement. C'est pour cela que dans notre résolution, on demande que le Conseil administratif suive de près cette question-là.

M. Clémence : pour compléter un peu ce qui a été dit, j'ai quand même une interrogation : si ce projet se maintient dans son rythme actuel, c'est-à-dire dans la précipitation et dans l'opacité, ce qui va se passer c'est que les associations feront opposition à l'autorisation de construire du pavillon provisoire pour le football et rien ne se fera dans les quatre prochaines années.

Donc, la seule solution pour qu'il se passe quelque chose, c'est que le Conseil d'Etat, respectivement le Conseil de fondation des Evaux et le Servette fassent preuve de transparence, prennent le temps de le faire correctement, de venir concerter les conseillers municipaux des différentes communes et les associations pour les associer au projet, leur donner des garanties,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

publier les études, publier la convention avant qu'elle soit signée et montrer qu'elle contient tous les engagements et toutes les garanties qui ont été cités précédemment. C'est le seul moyen d'éviter des oppositions à ce projet et que rien ne se passe. Et ce n'est pas le rythme que je vois actuellement.

Dans ce cadre-là, je pense qu'il est important de refuser la résolution PLR-PDCVL qui dit un oui amen sans aucune demande de garanties. Pour ma part, j'accepterais la résolution des Verts qui demande que le vote soit repoussé et la signature de la convention respectivement, jusqu'à ce que les garanties soient fournies et que toute la transparence soit faite.

Donc, je vous invite à accepter cette partie-là. Comme nous sommes un peu partagés au sein du groupe, nous aurons la liberté de vote sur cette résolution, par contre nous refuserons la résolution PLR-PDCVL.

M. Haas : j'aimerais juste prendre un peu de distance et rappeler une chose sur le fond. Je ne suis ni entraîneur, ni sociétaire, ni supporter du Servette. Cela étant dit, s'il y a un dénominateur commun dans tous les endroits où il y a de l'herbe au monde, même quand il n'y a pas d'herbe, en Afrique, sur la terre, c'est un ballon avec des gamins qui shootent dedans.

Il y a un sport qui monte aussi aujourd'hui pour les filles et c'est un phénomène assez extraordinaire. On a aujourd'hui un projet qui fondamentalement continue de permettre à des centaines de gamins de jouer sur des terrains qui existent déjà. Rien que pour cela, je pense qu'il faut aller de l'avant, il n'y a pas de péril autre sur ce terrain des Evaux. Je vous rappelle qu'avant les terrains de football, il y avait un golf et je préfère habiter une commune qui participe à un parc naturel avec des terrains de football qu'à une commune riche avec un golf.

Mme Monod : M. Haas, je crois que la question n'est pas de savoir si on aime et on soutient le football ou le Servette FC, on peut même considérer que l'Académie et son activité sont essentielles pour le sport et la jeunesse et malgré tout penser que c'est une mauvaise idée qu'elle vienne s'installer aux Evaux.

Néanmoins, à titre personnel, je peux même me résoudre à envisager qu'il n'y ait pas d'autres choix, mais je n'oublie pas que je suis une élue communale et que l'intérêt des Lancéens et des Lancéennes est prépondérant.

Ainsi je considère qu'il est de notre devoir de nous assurer d'avoir toutes les garanties pour que cette venue se fasse avec le moins d'impact possible. Aujourd'hui, force est de constater que ces garanties ne sont pas là. C'est la raison pour laquelle je soutiendrai personnellement la résolution de mon groupe puisque les études sont vraisemblablement secrètes, que le rapport d'impact a été finalisé il y a deux jours et qu'il n'a pas été communiqué plus loin.

Mme De Vecchi : je voulais juste revenir sur le côté « secret » de la convention, cela a été expliqué clairement hier soir par M. Huguenin que c'était une décision qui avait été prise par le Conseil de fondation, c'est du ressort des magistrats de traiter cela. Néanmoins il a exprimé tout ce qui a été fait, tout ce qui a été mis en place, et tout ce qui est encore en cours, cela a été transmis de façon, pour moi, tout à fait objective. Donc, j'aimerais demander à Mme Monod ce qui manque concrètement en termes d'information, si ce n'est peut-être des ajustements, comme je le disais tout à l'heure, qu'il serait possible de mettre en place après. Sur le fond du projet, la base est posée. Donc, j'aimerais bien comprendre quels sont les éléments qui manquent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Mme Bonvin Bonfanti : juste pour rebondir sur ce que disait Mme De Vecchi, oui on était à la même séance hier, c'est juste qu'on ne l'a pas du tout interprétée de la même manière. Moi, quand un élu PDC me fait des promesses, je ne prends pas cela comme argent comptant et comme des garanties. J'ai plutôt tendance à me méfier, c'est un parti qui a tendance à souvent changer d'avis. Le PLR, il y a un mois, a vécu une situation un peu particulière par rapport à cela et à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, je pense que c'est un exemple parmi d'autres.

J'ai entendu ce qu'il a dit, mais si je prends un exemple, il disait : oui, on va compenser fortement l'abattage des 22 bouleaux. En attendant, dans la présentation ce n'est pas marqué par combien d'arbres ils vont compenser ces 22 bouleaux qui vont être abattus, alors qu'ils n'ont rien demandé et plein d'autres choses comme cela. Donc, vous, tout ce qu'il a dit oralement, vous prenez cela pour des garanties, alors que nous, nous prenons cela juste comme des paroles de quelqu'un qui essaye de nous convaincre et qui fait de la politique. Et il a très bien fait cet exercice de communication, mais il a aussi plusieurs fois avoué qu'ils avaient fait plusieurs erreurs, notamment de ne pas impliquer les associations plus tôt, de ne pas communiquer plus et de ne pas être plus transparents. Maintenant ils ne peuvent que s'en mordre les doigts.

Mme Monod : juste pour répondre à Mme De Vecchi, je suis assez étonnée que le rapport d'impact sur l'environnement notamment ait été finalisé il y a deux jours alors que le projet semble ficelé depuis plusieurs semaines.

Mme Gachet : concernant la question du secret, j'ai participé à ces discussions en tant que membre du comité et de la fondation, donc je souhaite rectifier un certain nombre de dires qui ont été énoncés tout à l'heure.

Il faut savoir que le Conseil de fondation n'a jamais décidé de garder secret ces documents. Ce sont des documents de travail, on nous les a soumis, on les a retravaillés, cela a été retravaillé en partenariat avec le Canton et l'Académie, ce ne sont que des documents de travail. Sachez que, aujourd'hui, la version définitive, comme cela vous a été dit, moi j'ai lu la dernière version à 98%, elle va être signée je l'espère mardi parce que les garanties on les a, ce sont des questions d'affinage, mais nous ne sommes pas propriétaires au niveau de la fondation de ce document. Si le Canton décide de partager des documents de travail avec l'ensemble de la population, soit, qu'il le fasse, mais ce n'est pas du tout le rôle de la Fondation de diffuser ce type de documents qui ne sont que des documents de travail. Donc, je ne peux pas laisser dire que la fondation a décidé de maintenir ou de garder cette chape de secret, c'est totalement erroné.

M. Jotterand : merci Mme la Conseillère administrative pour vos précisions par rapport à qui souhaite garder ces documents de travail secrets – j'insiste.

Je suis un peu surpris de voir que les Conseillers municipaux et les Conseillères municipales des communes concernées sont considérés comme toute la population. Je pense qu'une présentation en commission, par exemple, ce n'est pas toute la population, mais on peut encore discuter de cela.

La question surtout, c'est le sceau de confidentialité qui a été mis dessus et cela je pense que le Conseil de fondation des Evaux avait un rôle à jouer dedans. Le but n'est pas, en effet, de faire un immense travail participatif à 500'000 personnes pour la convention elle-même. Le problème est que des éléments qui devraient être donnés ne peuvent pas être donnés, j'en reviens notamment par exemple au côté provisoire de la chose. Ce n'est pas seulement que le document est encore en cours d'élaboration, c'est que l'on refuse absolument de dire aussi bien aux pétitionnaires qu'aux conseillers municipaux et conseillères municipales quels sont les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

mécanismes prévus pour garantir ce côté provisoire et cela est extrêmement dommageable pour la confiance et donc le soutien au projet de la population.

Mme Gachet : effectivement, je pense que l'on a dû avoir des problèmes de réseaux hier, la réponse a été donnée, il est protocolé que la convention dure 10 ans et M. Huguenin a conclu en disant que dans 10 ans le Servette prend ses clics et ses clacs et quitte les Evaux. Cela a été protocolé, je ne peux pas dire plus, effectivement, comme St-Thomas, il n'y aura que la preuve par la lecture, mais si vous ne croyez pas l'oral, je ne peux pas m'engager plus que vous dire que c'est protocolé que la convention dure 10 ans.

M. Jotterand : je serai bref, je vous demande Mme la Conseillère administrative, concrètement, vous qui avez eu accès aux documents, pouvez-vous nous confirmer que l'élément de 10 ans est vraiment de 10 ans et pas une dizaine d'années, plus ou moins, et qu'il y a des mécanismes mis dans la convention qui empêcheront la prolongation au-delà de 2032 ?

Mme Gachet : je vous confirme que c'est protocolé, je ne peux pas vous sortir le numéro de l'article, c'est 10 ans.

Mme Captyn : très brièvement, en fait le parc des Evaux fait partie, sauf erreur de ma part, des lieux qui sont étudiés pour un établissement pérenne de l'Académie. Donc, en fait, même si la convention ne dure que 10 ans, il y a une possibilité ensuite que l'Académie reste.

Mme Gachet : cela a été énoncé hier par le représentant du Canton, avant les Evaux, il y a quatre autres solutions, et en ce qui concerne la solution des Evaux, c'est en plus à l'extérieur des Evaux, c'est sur une zone où il y a actuellement des champs, ce n'est pas sur le périmètre des Evaux. Il y a une étude qui est faite mais en l'occurrence elle ne répond pour le moment à aucun critère qui convienne au Canton. Je crois qu'ils ont eu la loyauté de le mettre, mais si vous vous souvenez de la numérotation, il y en a quatre devant et celle des Evaux, c'est en dehors du périmètre des Evaux, c'est juste à la frontière, ils ont appelé cela les Evaux, mais c'est juste à l'extérieur, sur Confignon.

M. Dérobert : avant de passer au vote sur ces deux résolutions, nous avons une proposition de vote à l'appel nominal, il faut que vous soyez suivi par quatre autres personnes. C'est le cas, nous votons à l'appel nominal. Nous commençons d'abord par la résolution du groupe des Verts.

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ADAM Nathalie		X	
AESCHBACHER Thierry		X	
ANTICH Simon		X	
BARANYAI Evis	X		
BARRY Thierno	X		
BENCKER Jeanne			X
BEUN Kristine			X
BONVIN BONFANTI Anne	X		
BONVIN Philippe		X	
BRUNIER Thierry			X
CAPTYN Mathilde	X		
CARTER Vally			X

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

CLEMENCE Nicolas	X		
COLLEONI Michele		X	
COUTO Armando		X	
DAHER Vincent		X	
DE VECCHI Monica		X	
DIA Priscille			X
DI SALVO Giuseppe			X
EQUEY Véronique		X	
FISCHER Alain		X	
HAAS Christian		X	
JOTTERAND Matthieu	X		
LE GOFF Damien	X		
MARTELLA Mauro	X		
MAYER Vincent	X		
MONOD Caroline	X		
MUHLE Deborah	X		
PETITE Mathieu	X		
ROSALES Lucia	X		
ROSSET Mariantonia			X
RUERAT Nancy	X		
VANDEPUTTE Virginie		X	
VERGAIN Michel		X	
VOGEL Thomas	X		
	15	13	7

La résolution R035-2021 est acceptée par 15 oui, 13 non, et 7 abstentions.

M. Dérobert : nous passons au vote de la résolution « pour la venue de l'Académie du Servette aux Evaux ».

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ADAM Nathalie	X		
AESCHBACHER Thierry	X		
ANTICH Simon	X		
BARANYAI Evis		X	
BARRY Thierno		X	
BENCKER Jeanne			X
BEUN Kristine			X
BONVIN BONFANTI Anne		X	
BONVIN Philippe	X		
BRUNIER Thierry			X

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

CAPTYN Mathilde		X	
CARTER Vally		X	
CLEMENCE Nicolas		X	
COLLEONI Michele	X		
COUTO Armando	X		
DAHER Vincent	X		
DE VECCHI Monica	X		
DIA Priscille		X	
DI SALVO Giuseppe	X		
EQUEY Véronique	X		
FISCHER Alain	X		
HAAS Christian	X		
JOTTERAND Matthieu		X	
LE GOFF Damien		X	
MARTELLA Mauro		X	
MAYER Vincent		X	
MONOD Caroline		X	
MUHLE Deborah		X	
PETITE Mathieu		X	
ROSALES Lucia		X	
ROSSET Mariantonia		X	
RUERAT Nancy		X	
VANDEPUTTE Virginie	X		
VERGAIN Michel	X		
VOGEL Thomas		X	
	14	18	3

La résolution R036-2021 est refusée par 18 non, 14 oui, et 3 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION

10) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- a) Motion « Faire du télétravail une pratique régulière et généralisée au sein de l'administration de la Ville de Lancy » (M019-2020) - Rapport de la Commission de l'administration, séances des 15 et 22 mars 2021 (Mme Véronique Equey)

=====

Mme Equey présente le sujet :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Séance du 15 mars 2021

La commission débute avec la suite de la discussion autour de la motion concernant le télétravail au sein de l'administration de la Ville de Lancy. Pour ce faire, la Ville de Vernier et les SIG sont conviés et auditionnés.

Audition de la Ville de Vernier

Le Conseiller administratif de la Ville de Vernier et le Secrétaire général adjoint de la Ville de Vernier soutiennent que malgré l'accélération du processus par la pandémie, la Ville de Vernier n'a pas attendu le Covid-19 pour amorcer la pratique du télétravail. Celui-ci a débuté par un processus en 2015 qui permettait aux collaborateurs administratifs d'exécuter leurs tâches à distance. Plusieurs avantages sont nommés comme : l'amélioration de la productivité ou encore un gain de temps en ce qui concerne les déplacements, entre autres. Le télétravail s'inscrit dans une suite logique pour la Ville de Vernier qui n'a fait que de se moderniser afin de promouvoir le bien-être des collaborateurs. Le procédé, inspiré des SIG, est facilité par la mise en ligne de l'ensemble de la documentation. Il est souligné que le télétravail n'a jamais été une obligation et que le dispositif est réservé à certaines fonctions. Un système de confiance est également établi concernant les horaires de travail étant donné qu'il n'y a pas de pointage.

Plusieurs questions sont ensuite posées afin de préciser l'utilisation du dispositif du télétravail. Il est précisé que suite à la pandémie, certains collaborateurs réticents à cette pratique ont été séduits et pensent adopter cette "nouvelle" manière de travailler. De plus, hors pandémie, le collaborateur doit être présent physiquement au moins la moitié de son activité. Pour des conditions favorables, la Ville de Vernier fournit le matériel informatique nécessaire et, possiblement, certains espaces de coworkings pourront être aménagés pour ceux qui ne présentent pas un environnement propice au travail à distance. Le président réagit également à propos du lien entre le télétravail et la politique des ressources humaines. Le Secrétaire général adjoint de la Ville de Vernier affirme qu'il faut une organisation adaptée afin que les ressources humaines introduisent la pratique du télétravail.

Audition des SIG

Le Directeur des systèmes d'informations des SIG prend la parole en explicitant, à son tour, la mise en place du télétravail au sein de l'entreprise, établie par le projet nommé Équilibre. Ce programme visait à laisser le choix du lieu de travail et la mise en place d'horaires aménagés. En parallèle, les SIG ont commencé à faire évoluer le cadre des ressources humaines afin d'améliorer l'environnement de travail. Les bureaux ont été remplacés par un espace dynamique commun sur l'ensemble du site du Lignon. Des innovations numériques ont également été mises en place afin de ne plus faire la distinction entre le télétravail et le présentisme. Les moyens techniques utilisés ont été importants et l'entreprise a désormais une maîtrise plus importante.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur le concept Équilibre. Le Directeur des systèmes d'information des SIG affirme que la gestion de la pandémie a été plus simple en raison de la mise en place de ce programme il y a quelques années. Le télétravail n'est pas le seul objectif, d'autres raisons sont évoquées comme le coworking. Les collaborateurs ont également favorisé la transition d'un système contrôlé à la mise en place du télétravail car ils y ont trouvé des avantages. Le problème qui semble revenir est tout de même le lieu où l'on peut pratiquer le travail à domicile, car certains foyers ne sont pas adaptés. Il est souligné qu'une communication satisfaisante ainsi que des moyens techniques sont nécessaires pour aider les collaborateurs à s'orienter au sein du programme Équilibre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Discussion et vote

Le Secrétaire général déclare que le modèle proposé concernant le télétravail au sein de la Ville de Lancy ne rencontre pas un franc succès. La Ville de Lancy semble être une administration plutôt traditionnelle et de grands moyens financiers et administratifs doivent être mis en place pour assurer un changement.

Un débat s'installe et certains commissaires affirment que d'autres motions sont plus urgentes comme la surcharge de travail. D'autres rétorquent en précisant qu'il ne faut pas prendre trop de retard car ces processus se créent sur du long terme. Il serait nécessaire de dresser un bilan et des réflexions auprès des collaborateurs avant d'instaurer un système de télétravail. Une commissaire intervient en soutenant qu'il est difficile de procéder à diverses réflexions avant les six prochains mois.

Étant donné qu'un consensus n'a pas encore été trouvé, la commission s'achève en soulignant que la discussion sera reprise lors de la prochaine séance afin d'envisager une possible adoption de la motion.

Séance du 22 mars 2021

Une commissaire prend la parole et évoque quelques propositions qui visent à éclaircir le projet concernant l'extension du télétravail au sein de l'administration de la Ville de Lancy : dresser un bilan et instaurer une réflexion sur les politiques de ressources humaines et de digitalisation de l'administration tout en n'imposant pas de contrainte aux collaborateurs.

Les différents commissaires ainsi que la Conseillère administrative se prononcent afin de donner leurs avis concernant la motion. Les principaux points qui opposent les participants se résument à une motion qui est bien trop développée et en avance sur l'organisation de l'administration de la Ville de Lancy ainsi que son budget élevé qui n'est pas pris en compte pour l'année 2021. La plupart des commissaires ne désirent pas soutenir la motion étant donné qu'il faut prendre en compte certains problèmes plus actuels tandis que d'autres précisent que la motion ne concerne simplement qu'un bilan et l'importance de ne pas prendre de retard concernant la gestion de la digitalisation de l'administration.

De ce fait, la motion est refusée par 5 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention.

Mme Vandeputte : comme cela a été évoqué, il y a eu pas mal d'échanges. Il y a eu des auditions très intéressantes d'une commune et des SIG. Entre les deux séances, des modifications ont été apportées à la motion et le 22 mars plusieurs propositions d'amendement ont été faites par les groupes éditeurs de la motion.

Malheureusement, pour la séance d'aujourd'hui, c'est la première version qui a été transmise parce que, formellement, lors de la commission du 22 mars, les amendements n'ont pas été votés un à un. Il y a eu un vote sur la motion, mais je pense sur le principe de fond, sans que l'on sache s'il s'agissait de la première ou de la deuxième version. En dehors du fait que les votes n'ont pas été nominaux comme cela aurait dû l'être, je propose malgré tout que l'on puisse discuter de ces amendements aujourd'hui et de les voter comme cela aurait dû l'être le 22 mars.

Cette deuxième version, ces amendements apportaient des assouplissements, répondaient à la question des délais. Donc, l'idée était de faire malgré tout un bilan dans un délai relativement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

court mais sans forcément avoir d'exécution rapide, mais au moins de faire le point et voir où sont les freins, les obstacles, etc.

On a insisté sur le fait qu'il n'y avait pas d'imposition de la pratique. On a aussi tenu compte dans ces amendements de ce qui avait été apporté lors de la commission du 15 mars, à savoir le développement de la politique RH et de la digitalisation de l'administration.

Je vais vous lire les amendements, il y en avait plusieurs.

M. Dérobert : j'ai bien lu le procès-verbal, en effet aucun amendement n'a été voté durant cette séance, donc l'administration de la commune n'avait pas de raison de transmettre autre chose que ce qui a été transmis.

C'est bien lors de la commission qu'il faut que les choses soient claires et que l'on vote les amendements s'il y en a. Maintenant, vous pouvez proposer des amendements sans aucun souci.

Mme Vandeputte : merci M. le Président. Le premier amendement portait sur le titre en tant que tel, parce que le terme « généralisée » posait problème à une partie des commissaires. Donc il y avait une proposition d'amendement pour modifier le titre ainsi : Faire du télétravail une pratique régulière et la plus étendue possible au sein de l'administration de la Ville de Lancy.

Le deuxième amendement portait sur la suppression du terme, dans la troisième invite, de « et les mettre en œuvre ». Cela répondait à cette question du délai et permettait dans les six mois de faire des bilans, trouver des pistes possibles et faire une mise en œuvre plus tard.

Le troisième amendement portait sur l'ajout d'un point 6 aux invites, à savoir : « d'établir un plan d'action sur les deux prochaines années, afin de mettre en application les solutions identifiées et de permettre la pratique du télétravail de la manière la plus étendue et régulière possible.

Enfin, il y avait un quatrième amendement qui amenait un septième point dans les invites : « inscrire cette pratique dans une politique RH plus large et innovante, orientée vers les objectifs et la confiance envers les collaborateurs et collaboratrices, ainsi que dans une perspective de digitalisation de l'administration ».

M. Dérobert : pouvez-vous me remettre ces amendements par écrit ?

Mme Vandeputte : je peux vous les envoyer par e-mail ?

M. Dérobert : sur le CMNet, vous avez un formulaire qui justement sert à faire les amendements par écrit pour que je puisse les relire. Là, c'est un peu compliqué de faire voter quelque chose que je n'ai pas sous les yeux. Le formulaire propose l'ajout, la suppression, la modification, comme cela on peut travailler dessus. Je pense que les chefs de groupe pourraient les communiquer, ce serait bien.

Mme Moyard : j'ai une version papier que je vous prête volontiers.

M. Dérobert : je vous remercie Mme la Conseillère administrative.

M. Clémence : je suis un peu surpris de la tournure que prend ce débat, puisqu'on n'a pas été informé avant qu'il y avait eu un couac en commission. On aurait pu, entre la commission et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

aujourd'hui, nous faire parvenir les amendements pour que les groupes puissent se positionner. Je suis très mal pris maintenant pour rediscuter de ces amendements à la volée avec mon groupe et que l'on puisse se positionner. Ce que je propose, et si le groupe qui dépose cette motion souhaite éventuellement adoucir certains propos qui sont contenus dans cette motion et obtenir peut-être une majorité, c'est de la renvoyer en commission pour faire le travail et s'éviter de le faire en plénière à une heure déjà tardive alors qu'il nous reste encore trois objets à étudier.

M. Aeschbacher : je pense que c'est la meilleure chose à faire pour pouvoir débattre sereinement. Sinon, je crois qu'on part jusqu'à minuit avec les autres points qu'il reste à traiter. Et ce qu'il risque d'arriver, c'est que l'on ne pourra pas expliquer clairement les modifications et elles seront refusées, ce serait dommage. Donc, je soutiens le renvoi en commission.

Mme Moyard : vous êtes bien entendu libre de renvoyer cela en commission, simplement en commission le débat a eu lieu sur ces amendements. J'entends tout à fait le vice de procédure quant au dépôt des amendements par Mme Vandeputte. Par contre, elle les avait effectivement transmis en commission et cela a été débattu largement. On a fait plusieurs séances de commission sur ce sujet, à un moment il y a eu un vote de la part de la commission qui a abouti, certes le vote était serré, mais il était réel.

Faites ce que vous souhaitez ! A la dernière commission, M. le Président de la commission nous a demandé de faire un état des lieux sur les différents thèmes qui devaient être traités, il y en a beaucoup. Donc, si vous voulez faire une quatrième commission sur cette motion plutôt que de travailler sur des enjeux extrêmement importants comme vous présenter la réforme de l'échelle des fonctions de toute l'administration, qui est le sujet qui avait été demandé par le Président pour la prochaine séance par exemple, libre à vous, mais je ne sais pas très bien à quoi cela servait alors de faire tout ce travail en commission si c'est pour retourner à la case départ, parce que ces amendements ont été discutés en commission et la commission a pris position.

Mme Vandeputte : je partage le fait que ces points ont été discutés, mais il n'y a pas eu de positionnement, ils n'ont pas été votés et c'est pour cela que j'en parle aujourd'hui. Par rapport aux priorités, c'est un sujet qui a également été abordé, je trouve désolant que cette motion soit prise comme quelque chose qui peut traîner, parce que le problème c'est qu'on est là sur le fait de commencer par un bilan et si on ne commence pas par un bilan à un moment donné, on va se retrouver avec des années de retard qui vont être accumulées par la commune. Vu l'évolution rapide, voire exponentielle, du mode de travail aujourd'hui et de la société en général, je pense que cette motion mériterait d'être traitée prioritairement.

Mme Mühle : je pourrais proposer peut-être un entre-deux, vu que cela a déjà été traité en commission apparemment plusieurs fois, mais que ce soir malheureusement on n'a pas cette version avec les amendements, la solution serait que pour le prochain Conseil municipal, on ait la version amendée, sans repasser par une commission, on se détermine lors de cette séance.

M. Dérobert : je propose aux initiants de faire parvenir à tous les chefs de groupe une version amendée de cette motion pour le prochain Conseil municipal, comme cela on n'a pas forcément besoin de la renvoyer en Commission de l'administration puisque le travail a déjà été fait et on verra le sort qu'on lui donne au prochain Conseil municipal. Est-ce que cela convient à tout le monde ? C'est le cas.

La motion M019-2020 est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021**b) Projet de délibération municipale relatif à la « Modification de l'article 7 et ajout d'un article 6bis du règlement du Conseil municipal (sortie annuelle du Conseil municipal) (DM 024A-2021) – Rapport de la Commission de l'administration, séance du 22 mars 2021 (Mme Véronique Equey)**

=====

Mme Equey présente le sujet : un commissaire débute la discussion qui s'articule autour d'une tradition : la sortie annuelle du Conseil municipal. Il est difficile de trouver un consensus entre les différents partis concernant l'organisation du voyage alors qu'il vise à créer des liens entre les élus de manière plus informelle. En effet, certains partis ne désirent pas se rendre dans des lieux à caractère religieux. Il est nécessaire d'établir certaines règles (utilisation ou non de l'avion, durée de la sortie, gestion du budget, volontés différentes pour chacun des partis). Il est, notamment, proposé d'organiser les sorties entre la deuxième et la quatrième année de législature sur une journée et celles de la première et dernière année sur deux jours.

Un débat s'instaure entre les différents commissaires : une intervention précise qu'il n'est pas nécessaire de prendre l'avion étant donné l'urgence climatique que nous connaissons. De plus, il convient de se rendre dans des lieux se prêtant au travail des élus. Il est donc nécessaire d'établir des règles. D'autres soutiennent qu'il ne faut pas réglementer et formaliser cette coutume car cela risquerait de limiter les opportunités. Si des règles s'établissent, il faudrait prévoir un cadre suffisamment large. La plupart des commissaires s'entendent pour organiser le voyage sur le territoire national étant donné qu'il existe un nombre considérable de communes.

Le Président soumet au vote les différents amendements :

- La sortie annuelle du Conseil municipal est avalisée par le Bureau du Conseil municipal, et non pas organisée par celui-ci : par 10 voix pour et 1 voix contre, la proposition d'amendement est acceptée.
- La suppression de la notion de territoire géographique pour les années 2-3-4 de la législature, le fait que la sortie soit organisée sur une journée limitant suffisamment le choix du lieu : par 8 voix pour et 3 voix contre, la proposition d'amendement est acceptée.
- La suppression de l'interdiction de l'utilisation de l'avion, sachant que le texte prévoit déjà que le moyen de transport le moins polluant doit être privilégié : par 5 voix pour et 6 voix contre, la proposition d'amendement est refusée.

L'ensemble de la délibération est approuvé.

M. Aeschbacher : ce soir nous sommes appelés à traiter du domaine oh combien émotionnel des courses de notre Conseil. Ces fameuses courses qui, jusqu'il n'y a pas si longtemps, étaient encore méconnues du grand public et dont les conditions d'organisation ne posaient de problème à personne. Ces courses, décidées par le président en exercice du Conseil municipal, qui duraient souvent plusieurs jours, de préférence à l'étranger et en avion. Ces courses motivées par la volonté de créer une certaine cohésion non seulement entre les élus mais aussi avec les différents cadres de l'administration municipale. Ces courses qui permettaient de se retrouver en dehors de toute préoccupation politique, dans un cadre plus détendu et moins formel, afin d'échanger sur des sujets communaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Cela, c'était avant. Avant que l'on se préoccupe enfin sérieusement des deniers publics et de l'environnement, ce qui finalement est une bonne chose.

Le PLR peut donc parfaitement vivre avec les propositions consistant à réduire la durée des courses des années 2-3 et 4. Il peut également parfaitement vivre avec la proposition d'utiliser le moyen de transport le moins polluant, à l'exception de l'avion.

En revanche, le PLR ne peut souscrire à la proposition consistant à ce que ce soit désormais le Bureau du Conseil municipal qui avalise les différentes sorties. Il est de tradition que ce soit le président du Conseil municipal en exercice qui organise la course de sa présidence et la tradition a aussi du bon. Ce d'autant plus que cette façon de procéder a toujours donné satisfaction en permettant au Président de donner sa touche personnelle à la course. Il serait dès lors regrettable de changer cela, ce d'autant plus que les arguments avancés lors de la commission, à savoir d'éviter la récupération politique du voyage ou d'éventuelles dérives ne sont pas pertinents.

C'est pourquoi le groupe PLR vous propose deux amendements, avec le groupe PDCVL, en lien avec l'organisation de la course. Nous les avons déposés.

Le premier concerne le point 1) de la délibération relatif à l'article 6 : nous proposons de supprimer le point e) qui parle d'organiser la sortie du Conseil municipal.

Et le deuxième amendement concerne le point 2) de la délibération relatif à l'article 6b, nous proposons de modifier cet article de la manière suivante : « la sortie annuelle du Conseil municipal est **organisée par le Président** du Conseil municipal » ; et plus bas : « le **Président** peut décider de renoncer à la sortie annuelle ».

M. Clémence : je n'ai pas été informé des amendements postérieurement à la commission. Comme vous le savez, j'ai présenté cette proposition à la Commission de l'administration. La commission l'a accepté avec une belle unanimité la proposition d'amendement du PDCVL sauf erreur, de faire simplement avaliser la proposition par le Bureau et non plus le terme précédent qui m'échappe à l'instant. Et donc simplement on retrouvait une organisation par le président que le Bureau officialisait.

Je vous avoue que je me réjouis de la position exprimée par le PLR sur l'ensemble des autres invites et, sans avoir pu consulter mon groupe, à titre personnel et comme auteur de la délibération, je peux tout à fait vivre avec les deux amendements proposés.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter le premier amendement qui consiste à supprimer la lettre e) du point 1) de la délibération :

1. La teneur de l'article 6 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy est modifiée comme suit :

Le bureau est notamment chargé :

(...)

e) d'organiser la sortie annuelle du Conseil municipal, selon les dispositions de l'article 6bis

La proposition d'amendement est acceptée par 24 oui, 0 non, 11 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

M. Dérobert : nous passons au vote du deuxième amendement qui modifie le point 2) de la façon suivante :

2) La création d'un nouvel article 6bis du Règlement du Conseil municipal, intitulé « Sortie annuelle du Conseil municipal », avec la teneur suivante :

*La sortie annuelle du Conseil municipal est ~~avalisée par le Bureau~~ **organisée par le Président** du Conseil municipal, conformément à l'art. 6. Elle a pour but de créer des liens entre les élu-e-s lancéen-ne-s, et de permettre en principe des visites de villes et des échanges avec des autorités ou organismes publics. Le ~~bureau~~ **Président** peut décider de renoncer à la sortie annuelle.
(...)*

La proposition d'amendement est acceptée par 24 oui, 0 non, 11 abstentions.

M. Dérobert : nous passons maintenant au vote de la délibération amendée.

Le Conseil municipal

décide

1. *La teneur de l'article 6 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy est modifiée comme suit :*

Le bureau est notamment chargé :

- a) de représenter le conseil municipal*
- b) de veiller à la bonne marche des travaux du conseil municipal*
- c) d'établir la liste des objets en suspens*
- d) de fixer l'ordre du jour des séances du conseil municipal, après consultation du conseil administratif. Un projet établi par l'administration municipale est adressé aux membres du bureau, si possible un jour à l'avance.*

2. *La création d'un nouvel article 6bis du Règlement du Conseil municipal, intitulé « Sortie annuelle du Conseil municipal », avec la teneur suivante :*

La sortie annuelle du Conseil municipal est organisée par le Président du Conseil municipal, conformément à l'art. 6. Elle a pour but de créer des liens entre les élu-e-s lancéen-ne-s, et de permettre en principe des visites de villes et des échanges avec des autorités ou organismes publics. Le Président peut décider de renoncer à la sortie annuelle.

La sortie annuelle se tient la première et la dernière année de législature sur deux jours au maximum. Pour les années 2, 3 et 4, l'organisation d'une sortie-découverte d'une journée peut être prévue, avec un budget réduit, et à l'exception de toute nuitée.

Y sont convié-e-s les conseillères municipales et conseillers municipaux, les conseillères administratives et conseillers administratifs, et les chef-fe-s de service de l'administration municipale. Les ancien-ne-s élu-e-s de la législature précédente sont invité-e-s à participer à la sortie de la première année de législature.

Le budget de la sortie annuelle est fixé par le Conseil municipal lors de l'approbation du budget municipal.

Pour les déplacements, l'utilisation de l'avion comme moyen de transport est proscrite dans tous les cas. Dans la mesure du possible, le moyen de transport le moins polluant est privilégié.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

La délibération municipale DM 024A-2021 amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention. (Hors séance, il s'est avéré que l'article 6 n'étant plus concerné, une proposition de remplacement par un article 11 sera avalisée lors de la prochaine séance).

M. Clémence : je tiens à saluer le travail qui a été fait en commission et la participation de l'ensemble des groupes à ce texte. C'était effectivement quelque chose qui était mal parti, comme on l'a dit, émotionnel peut-être un peu politique et je me réjouis de la bonne ambiance de travail et de l'esprit d'ouverture de l'ensemble des groupes pour arriver à ce texte et cette belle unanimité. Je m'en félicite, mais le mérite en revient à toutes et tous.

c) Chemin des Tattes-Brûlées – Réaménagements – Crédit d'étude (Fr. 100'000.--) (248-21.03) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 12 avril 2021 (Mme Nancy Ruerat)

=====

Mme Ruerat présente le sujet : cette demande concerne un crédit d'étude pour le réaménagement du chemin des Tattes-Brûlées.

En effet, il existe actuellement dans ce périmètre deux cheminements parallèles.

Les services d'urgence, SIS, doivent accéder aux immeubles situés vers la route de St-Georges mais le chemin est inutilisable pour les pompiers, à cause de l'étroitesse du passage. C'est pourquoi il requiert une mise en conformité, car ce petit chemin est issu d'un ancien PLQ de 1991.

L'autre cheminement est le chemin des Tattes-Brûlées qui est dévolu à la mobilité douce. Il est issu de deux plans localisés adoptés en 2008 et 2011.

Ces deux voies parallèles sont séparées par un muret. Du coup, les piétons sont cantonnés sur une seule voie et de plus, ce muret coupe le quartier entre les anciens bâtiments et le nouveau quartier des Marbriers.

L'idée est de mutualiser les deux cheminements avec la collaboration de CAP Prévoyance qui sont les propriétaires des immeubles.

Ainsi, le but du projet est de créer un seul chemin de quatre mètres de large pour se conformer aux normes du SIS et favoriser la mobilité douce, pour les piétons et les cyclistes.

Par ailleurs, ce projet permettra de créer une place villageoise avec une fontaine ou un miroir d'eau, mais aussi il favorisera le lien entre les différents quartiers et les habitants.

Par la même occasion, un éco point sera installé pour le quartier.

En outre, le chemin mutualisé se trouvera en partie sur les parcelles de CAP Prévoyance, ce qui nécessitera la cession d'une partie de celles-ci en faveur de la Ville de Lancy pour être intégrées dans le domaine public communal.

Pour le moment, le projet est estimé à Fr. 1'350'000.-- TTC, et CAP Prévoyance participera à hauteur Fr. 150'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

A l'unanimité, la Commission des travaux a accepté un crédit de Fr. 100'000.-- pour l'étude du réaménagement du chemin des Tattes-Brûlées.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'existence actuellement au chemin des Tattes-Brûlées de deux cheminements, l'un étant un accès SIS et l'autre étant dévolu à la mobilité douce ;

Vu l'intérêt d'une mutualisation de ces deux cheminements, apportant une plus-value, autant paysagère que pour la mobilité douce pour l'ensemble du quartier des Marbriers ;

Vu la nécessité de réaliser une chaussée dédiée à la mobilité douce compatible avec les accès SIS ;

Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de créer une déchetterie enterrée ;

Vu la participation financière du propriétaire des immeubles du PLQ 28078 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 12 avril 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 100'000.-- destiné aux réaménagements du chemin des Tattes-Brûlées ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 6150.33001 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 6150.33011.*

L'arrêté 248-21.03 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

- d) Création au Petit-Lancy d'une garderie dans un local au 88, rue des Bossons – Subvention d'investissement (Fr. 350'000.--) (247-21.03) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 12 avril 2021 (Mme Nancy Ruerat) et de la Commission des finances du 14 avril 2021 (Mme Emilie Fernandez)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : cette demande de subvention concerne la création d'une garderie.

Le but du projet est de transformer des locaux au Petit-Lancy, afin d'en faire une garderie pour 26 enfants âgés de 26 mois à 4 ans.

En effet, des locaux se libèrent au 88, rue des Bossons et la nouvelle garderie pourra profiter d'un accès direct sur un jardin privatisé et commun avec la garderie Carrol.

Le projet de transformation prévoit au rez-de-chaussée deux espaces de vie avec une réception, une cuisine/biberonnerie et des toilettes.

Des travaux sont aussi à prévoir, pour l'agrandissement d'une des fenêtres de la façade Nord-est pour augmenter la luminosité et être en conformité avec les normes pour l'accueil des enfants.

Le comité de la garderie du Petit Prince a été approché pour un éventuel déménagement au Petit-Lancy, parce que leurs locaux vont bientôt être détruits.

Néanmoins, pour l'instant aucun accord n'a été finalisé, d'autant plus qu'idéalement, il est préférable que le Petit Prince reste au Grand-Lancy.

Mais, quelle que soit l'issue des discussions avec cette garderie, les travaux seront effectués, car il est tout à fait envisageable que la garderie Caroll profite de ces nouveaux locaux pour s'agrandir et accueillir davantage d'enfants.

A l'unanimité, la Commission des travaux a accepté la subvention d'investissement de Fr. 350'000.-- pour la création d'une garderie au local du 88, rue des Bossons.

Mme Bonvin Bonfanti, en l'absence de Mme Fernandez, présente le sujet :

Le Président indique que le dossier est passé à la Commission des travaux qui l'a voté à l'unanimité. Mme GACHET rapporte que le crédit d'investissement de Fr. 350'000.-- a pour vocation de créer un petit espace dédié à une garderie au Petit-Lancy. Elle précise qu'il s'agit d'une opportunité pour la commune, notamment en prévision du déplacement de la garderie du Petit Prince.

Un.e commissaire soulève qu'il est stipulé qu'un seul appel d'offres est prévu et demande pour quelle raison. M. Guéritey répond que le budget étant de Fr. 350'000.--, il n'est pas nécessaire de passer par des appels d'offres publics. Cependant, l'appel d'offres du projet débouchera sur des demandes de plusieurs soumissions et de plusieurs offres par soumission.

Un.e commissaire demande si les enfants de la crèche du Petit Prince au Grand-Lancy devront se déplacer au Petit-Lancy. M. Guéritey réplique que la proposition répond à un programme et que c'est une opportunité puisque la crèche du Petit Prince est vouée à disparaître. Mme Gachet

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

ajoute que le Conseil administratif souhaite pouvoir garantir un certain nombre de places et que le guichet unique permet de répartir les familles sur l'ensemble des institutions. La réflexion porte sur le concept global en termes d'offre.

Un.e commissaire relate un certain malaise à se prononcer sur une dépense pour laquelle la commission n'a pas ou peu de référence et s'enquiert de la possibilité d'obtenir des jauges de référence. M. Guéritey relate que le travail de proposition et son chiffrage ont été réalisés en interne. Les travaux concernent une surface de 180 m² soit environ Fr.200.-- le m² d'aménagement intérieur, ce qui semble raisonnable par analogie avec les ratios usuels de ce type d'intervention. M. Guéritey assure à la commission que la commune utilise correctement les deniers publics.

La Commission des finances se prononce en faveur de la subvention d'investissement à l'unanimité.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que les locaux de la garderie du Petit Prince sont voués à la démolition dans le cadre des travaux du tram aux Palettes ;

Vu que la Ville de Lancy ne souhaite pas diminuer son offre d'accueil pré-scolaire sur la commune ;

Vu l'opportunité de créer une garderie dans des locaux au 88, rue des Bossons ;

Vu que des travaux d'adaptation sont nécessaires afin de permettre l'accueil de 26 enfants ;

Vu qu'un cheminement aménagé et clôturé permettra de relier cet espace à l'espace extérieur de la garderie Caroll existante ;

Vu l'avis favorable du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) moyennant l'agrandissement d'une des fenêtres ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des travaux, séance du 12 avril 2021 ;

Vu le rapport de la commission des finances, séance du 14 avril 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'autoriser le Conseil administratif à subventionner cet investissement à hauteur de Fr. 350'000.— , destiné à la création d'une garderie au 88, rue des Bossons ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 54.566, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 54.146 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021, sous la rubrique 54.366 ;*

L'arrêté 247-21.03 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : les rapports de commission en information seront joints au procès-verbal, je vous remercie de les transmettre à notre secrétaire de Mairie.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**11) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 22 MARS 2021 –
RAPPORTEUR : MME VERONIQUE EQUEY****Point de situation sur les chantiers à venir au niveau de l'administration**

Mme Equey présente le sujet :

La conseillère administrative présente six dossiers considérés comme urgents pour l'administration :

- Le premier chantier concerne les outils de travail de l'administration (GED, ...). Il n'y a pas de gestion informatisée, ce qui pose problème.
- Le deuxième dossier évoque la gestion des ressources humaines. Il est nécessaire d'analyser les ressources à dispositions et de déterminer l'utilité ou non des postes.
- Le troisième chantier touche aux statuts, règlementations et autres procédures de l'administration qui ne sont pas toujours conformes. Il convient de les réviser et de les modifier si nécessaire (inclut les réflexions sur le travail à distance).
- Le quatrième chantier vise la refonte de l'échelle de fonction de l'administration. Cette demande émane de la Cour des comptes.
- Il est question du dossier de l'égalité qui présentent des textes parlementaires à durée d'un an seulement, il est donc urgent de les traiter.
- Le dernier dossier traite de la municipalisation de la petite enfance. Il n'y a pas aujourd'hui d'éducateur de la petite enfance dans le personnel communal.

Le secrétaire revient sur ces différents dossiers afin d'alerter la commission. L'administration de la Ville de Lancy a pris du retard et il est essentiel d'effectuer divers changements au moyen de réflexions établies sur du moyen à long terme. Il faudrait, entre autres, développer les outils de travail de l'administration, élargir le nombre de collaborateurs en ce qui concerne la question des ressources humaines. Les ressources sont trop limitées, il est donc difficile de mener et de gérer les différents projets qu'organise la commune de Lancy.

Le Président prend en compte les dires de l'administration et affirme qu'il serait judicieux d'organiser les séances à des dates qui coïncident avec les réflexions et les avancements des chantiers. Les discussions se poursuivront d'ici la prochaine séance fixée le 17 mai 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021**12) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT –
SEANCE DU 24 MARS 2021 – RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER**

a) Situation actuelle de l'exploitation du stade
=====

Le chef du service des sports annonce qu'il n'y a pas eu beaucoup de changements depuis la dernière séance. Il relève toutefois que les activités sportives ont pu recommencer à Florimont, avec la reprise des entraînements et des matchs pour les enfants, ainsi que des activités gymniques grâce à l'autorisation de pratique pour les moins de 20 ans.

En matière de gestion du matériel, les représentants du FC Lancy font remarquer qu'il manque de place. En effet, le nombre d'enfants jouant au sein du club croît et celui-ci manque donc de place pour stocker le matériel. Une réflexion est en cours concernant l'installation de deux containers sur la partie base du terrain B.

Il semble à la Présidente que la question avait déjà été abordée lors de la dernière séance et qu'un container avait été installé. Elle comprend donc que cela n'était pas suffisant.

En fait le container dont la Présidente fait mention concerne le Servette féminin. D'autres containers seront nécessaires pour le reste des utilisateurs. Il annonce que cette demande figurera parmi les demandes globales d'investissement et de travaux formulées au mois d'avril, comme convenu avec le chef du service des sports.

L'institut indique être ouvert à une mutualisation des espaces de stockage. Une rencontre se tiendra donc prochainement à ce sujet.

b) Projets futurs
=====

Le projet des Fraisiers est abordé dès lors qu'il impactera la planification avec une utilisation accrue du stade Lancy Florimont.

Il est également rappelé le souhait de la commune d'acquérir la villa surplombant le stade afin d'agrandir le centre sportif.

La Présidente précise que le renouvellement du contrat de prestation sera l'occasion d'échanger sur le fonctionnement et les perspectives de développement.

c) Divers
=====

La Présidente salue l'excellente collaboration entre les différents acteurs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021**13) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 12 AVRIL 2021 –
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT****Présentation du nouveau concept cantonal « Eau en ville »**
=====

Le Canton est en train de développer un concept novateur de gestion des eaux de ruissellement et des infiltrations à la parcelle. L'office cantonal de l'eau (OCEau) à lancer cette démarche.

En effet, le territoire cantonal est de plus en plus imperméabilisé, ce qui est un héritage du passé et répond aux besoins actuels pour la circulation des véhicules, pour les piétons et la sécurité, etc.

Le besoin en aménagements est de plus en plus grand, et avec leur extension, augmente aussi l'imperméabilisation des sols. Par ailleurs, le sous-sol contient, lui, les services nécessaires à la ville (électricité, gaz, eau potable, évacuation des eaux).

Ainsi, le monde du dessus sert aux usages et le monde du dessous contient les éléments techniques de la ville.

De ce fait, l'eau de pluie est évacuée le plus vite possible vers des réseaux souterrains par des grilles de sol et est ensuite canalisée dans des milieux récepteurs qui sont le système séparatif ou vers les stations d'épuration avec le système unitaire.

L'évacuation rapide des eaux par des réseaux souterrains entraîne une concentration des eaux dans certaines parties du réseau, ce qui crée des risques d'inondation surtout quand le réseau est mal dimensionné

Ainsi, des épisodes de saturation des réseaux apparaissent lors d'événements pluvieux forts.

En résumé, le système dispose d'une faible adaptabilité et les coûts d'investissements pour la mise en place des réseaux et d'entretien sont très élevés.

L'imperméabilisation de la ville augmente aussi le phénomène des îlots de chaleur. Avec l'urgence climatique, le système actuel de récolte des eaux n'est plus adapté. Il est donc urgent de changer les pratiques de gestion des eaux et de les accorder.

Dans le cadre du Plan climat 2018-2022, L'OCEau a élaboré des idées simples pour intégrer l'eau en ville, avec 18 résolutions concrètes afin de renforcer ces mesures.

La démarche est de voir l'eau comme une ressource et de l'utiliser pour arroser les espaces plantés plutôt que de l'évacuer directement. Les sols sont aussi de bons filtres pour les eaux ruisselants sur les voiries.

Au quartier du Plateau, des projets de valorisation de l'eau sont en cours d'étude pour améliorer la qualité des eaux du nant Manant (réseau séparatif, réservoir de récupération, pose de grilles d'évacuation).

Plusieurs variantes sont aussi à l'étude telles que de planter des chicanes de part et d'autre de la route ou sur un seul côté, ou encore de poser une tranchée d'infiltration au centre du chemin.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

Actuellement, ce projet pilote est au stade de tests d'infiltration dans les parcelles privées et par la suite les variantes seront présentées aux riverains afin de connaître leur avis.

POINTS FINAUX**14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Haas : j'ai une question écrite.

Le parc Navazza peut-il vraiment accueillir un festival du format « Paléo » ?

Nous avons appris que « le plus grand festival open air gratuit aux couleurs du Reggae en Suisse » était planifié en 2022 dans un des lieux de la commune qui a probablement l'environnement le plus préservé.

Le statut de la campagne Navazza fait d'ailleurs l'objet de plusieurs préoccupations politiques actuellement compte tenu de sa proximité directe avec le vallon de l'Aire.

Or, si à ce jour il a accueilli des événements avec une fréquentation de 1500 à 5000 personnes, on y prévoit un festival dont la jauge est de 27000 personnes sur 3 jours, avec en plus l'organisation d'un camping pour tentes et camping-car !

Dès lors, nous aimerions avoir les informations suivantes :

- *Pour quels motifs exactement cet événement quitte la commune de Plan-les-Ouates, ayant entendu qu'une raison était justement la jauge des spectateurs ?*
- *Pourquoi, alors même que l'association qui gère ce festival a un projet d'une salle de concert fixe aux Cherpines, cette zone n'a pas été envisagée ? Les terrains actuels, de grande capacité et sans zone sensible, disposent d'équipements sanitaires, de parkings et d'accès transports publics.*
- *Les services du canton (protection forêt cours d'eau et faune) ont-ils été consultés pour le projet de Navazza ?*
- *Notre service de l'environnement va-t-il ou a-t-il pu évaluer les conséquences, respectivement les coûts de remise en état du site après l'emprise d'un tel événement ?*

NB : ce questionnement n'est absolument pas dirigé contre une manifestation culturelle, c'est bien une préoccupation environnementale (et pour les riverains...), respectivement sur l'opportunité de rechercher un terrain plus en adéquation avec le format de l'événement.

M. Couto : j'ai appris par le Lancéen et par le site Internet de la ville de Lancy qu'une subvention est accordée aux habitants de Lancy qui achètent un vélo. C'est une bonne initiative. Par contre, ce qui me gêne, c'est qu'on favorise seulement les gens qui achètent un vélo chez les commerçants de Lancy. C'est un peu tendancieux de mon point de vue, parce que pourquoi favoriser l'achat d'un vélo – bien sûr c'est motivé par le fait de favoriser la mobilité douce, je ne suis pas contre. Mais ne restreindre cela qu'à Lancy, on est en train de favoriser un seul secteur de l'économie. Alors pourquoi ne pas proposer aussi des bons – cela a déjà été proposé

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

– mais des réductions dans les restaurants, ou même pour acheter une voiture, pour les commerçants de Lancy. Je ne comprends pas, soit cela devrait être un système ouvert, si on favorise un secteur de l'économie, pourquoi ne pas en favoriser un autre ?

M. Clémence : juste pour faire un petit remerciement aux services de l'administration communale pour la réalisation du cheminement d'accès à l'éco-point à la rue du Bachet, cela va améliorer grandement cet accès pour les habitants des immeubles concernés. Un grand merci pour cette réalisation !

Mme Gachet : concernant la question de M. Couto, nous la relayerons à notre collègue qui vous donnera réponse lors du prochain Conseil municipal.

15) PRESTATION DE SERMENT DE M. SMULT KOUAME (LES VERTS), EN REMPLACEMENT DE M. DAMIEN LE GOFF, DEMISSIONNAIRE

M. Dérobert : avant la prestation de serment en tant que telle, je passe la parole à Mme Gachet.

Mme Gachet : en l'absence de M. le Maire, il nous a remis les quelques mots qu'il souhaitait adresser à M. Le Goff.

Cher Damien,

Tu as été élu sous la bannière verte au printemps de l'année passée. Tu auras siégé pendant presque 1 an au sein du Conseil municipal, et plus particulièrement dans les Commissions sociale, des sports et de la culture. Tu as également été représentant du Conseil municipal au sein du comité du Terrain d'aventure de Lancy-Voirets. Les membres du Conseil administratif et les membres du Conseil municipal prennent acte avec regret de ta démission. Nous souhaitons te remercier pour le temps que tu as consacré à la chose publique.

Tu quittes, certes, le Conseil municipal, mais tu restes un collaborateur de l'administration lancéenne. Nous pourrions ainsi continuer à bénéficier de tes compétences en matière d'urbanisme.

Un grand merci à toi, cher Damien !

Mme Gachet remet à M. Le Goff un présent et l'assemblée applaudit.

M. Dérobert : c'est malheureusement le benjamin de notre assemblée qui nous quitte. C'est triste de voir le plus jeune partir, enfin c'est la vie, et je vous souhaite bon vent.

Nous passons maintenant à la prestation de serment de M. Smult Kouame, en remplacement de M. Le Goff. Je demanderai à notre Secrétaire, M. Couto, de bien vouloir lire la lettre du service des votations et élections que nous avons reçue.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

M. Couto :

Lettre du service des votations et élections du 14 avril 2021

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission au 30 avril 2021 de Monsieur Damien Le Goff du conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Smult Kouame accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du conseil municipal après le 30 avril 2021.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Olivier Leclère
Chef de service adjoint*

M. Dérobert : j'invite M. Smult Kouame à venir vers nous et l'assemblée à se lever.

L'assemblée se lève.

M. Dérobert : M. Kouame, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Kouame : je le promets.

M. Dérobert : bienvenue parmi nous.

L'assemblée applaudit.

M. Dérobert : je clos cette séance et vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 22h50

Le Secrétaire :
Armando Couto

Le Président :
Thierry Dérobert

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.